

Le Cercle de l'Épargne

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

MENSUEL DE L'ÉPARGNE
DE LA RETRAITE
ET DE LA PRÉVOYANCE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance
104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS
Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

Contact@cercledelepargne.fr
www.cercledelepargne.com


WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

LE SOMMAIRE

L'ÉDITO	03
LA DICTATURE DU COURT TERME N'EN FINIRA DONC JAMAIS !	03
<i>Jean-Pierre Thomas, Président du Cercle de l'Épargne</i>	03
LE COIN DE L'ÉPARGNE : RÉTROSPECTIVE 2018	04
LES FRANÇAIS SONT ÉPARGNANTS	04
2018, L'ANNÉE DES DÉPÔTS À VUE	05
LE LIVRET A A FÊTÉ EN BEAUTÉ SON BICENTENAIRE	06
LE LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE, L'ANTICHAMBRE DU COMPTE COURANT	07
LES LIVRETS BANCAIRES RÉSENTENT AUX TRÈS FAIBLES TAUX	08
LE COMPTE ÉPARGNE LOGEMENT, STABILISATION EN FAIBLES EAUX	09
LE PEL SUBIT LE DOUBLE CHOC DE LA BAISSSE DE SON RENDEMENT ET DE LA FISCALISATION	10
LE LIVRET JEUNE NE FAIT PAS RÊVER LES JEUNES	13
LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE SIGNE SA DIXIÈME ANNÉE DE DÉCOLLECTE	14
ASSURANCE VIE, UNE BONNE ANNÉE	15
LES PRIX DE L'IMMOBILIER TOUJOURS EN HAUSSE	20
DE QUOI SERA FAIT 2019 ?	21
LE COIN DE LA RETRAITE	22
LA RETRAITE, UN DROIT OU UN CONTRAT	22
QUELLES RÉGIONS PRIVILÉGIÉES POUR LES SENIORS QUI TRAVAILLENT ?	25
LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE	29
LES LIMITES DES GAINS D'ESPÉRANCE DE VIE	29
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	30
TABEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	30
TABEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	31
TABEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	32
TABEAU DE BORD RETRAITE	33

**ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE**



WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

L'ÉDITO



LA DICTATURE DU COURT TERME N'EN FINIRA DONC JAMAIS !

JEAN-PIERRE THOMAS, PRÉSIDENT DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Au mois de janvier dernier, le Livret A a collecté 4 milliards d'euros. Ce résultat peut surprendre. En effet, les épargnants plébiscitent ce produit au moment où de nombreux articles ont souligné que le rendement réel, c'est-à-dire en prenant en compte l'inflation, n'avait jamais été aussi bas depuis une vingtaine d'années. De plus, le Gouvernement a pris la peine d'annoncer que le taux du Livret A n'augmenterait pas avant le mois de février 2020. Cet engouement fait, en outre, suite, à la crise des « gilets jaunes » qui ont souligné les problèmes de pouvoir d'achat des Français. Pour autant, ces derniers n'en finissent pas d'augmenter leur effort d'épargne et de laisser dormir d'abondantes liquidités sur leurs comptes courants, plus de 410 milliards d'euros. Évidemment, un nombre non négligeable de Français éprouvent des difficultés pour faire face aux besoins de la vie quotidienne. Malgré tout, entre 70 et 80 % des ménages tentent d'épargner durant l'année (études du Cercle de l'Épargne). Plus de la moitié d'entre eux déclarent le faire pour préparer leur retraite et même quand ils ont arrêté de travailler ils continuent de mettre de l'argent de côté. Les Français sont anxieux par nature. À tort ou à raison, ils se méfient de la capacité du système d'État-providence, un des plus généreux du monde, à les prendre en charge en cas de difficulté. À leurs corps défendant, ces dernières années, le système de protection sociale a opté pour le traitement quantitatif plus que pour le qualitatif. Par souci d'égalitarisme, les pouvoirs publics garantissent au plus grand nombre l'accès aux soins, à la retraite mais compte tenu de la croissance, de l'évolution démographique, les dépassements en matière de frais de santé, et l'hébergement relèvent de plus en plus du patient quand les futurs retraités devront, quel que soit le système mis en place par le Gouvernement, se contenter d'un taux de remplacement plus faible (ratio pensions/revenus d'activité). Face à ce constat amplement partagé, les ménages n'adaptent pas leurs comportements. Ainsi, l'épargne réalisée en vue de la retraite est tout à la fois de court terme et patrimoniale. En effet, les Français privilégient les placements de taux, voire l'épargne défiscalisée quand il faudrait qu'ils optent pour des placements longs. Par ailleurs, leur épargne est rarement constituée en vue de fournir un revenu complémentaire récurrent. La méfiance vis-à-vis de la rente aboutit dans les faits à conserver un capital. Les retraités puisent marginalement dans leur épargne pour améliorer leur niveau de vie. Elle devient ainsi un élément patrimonial qui fera l'objet de la succession. En thésaurisant, ils favorisent la concentration du capital qui, investi en produits de taux, ne fait pas l'objet d'une allocation optimale. En outre, la non-mobilisation de leur placement affecte la consommation dont la croissance s'étirole au rythme du vieillissement de la population. Le projet de loi PACTE en fin de discussion au Parlement pourrait contribuer à donner un nouvel essor à l'épargne-retraite. Pour faciliter le développement d'un réel pan d'épargne longue, les pouvoirs publics, en lieu et place de la captation des réserves des caisses de retraite pour réaliser des compensations au sein du futur régime universel seraient bien avisés de les laisser à leurs propriétaires afin qu'ils créent un véritable étage de fonds de pension professionnel, sur le modèle des dispositifs en vigueur chez nos partenaires. Un peu de liberté ne nuirait pas ce pays au jacobinisme forcené.

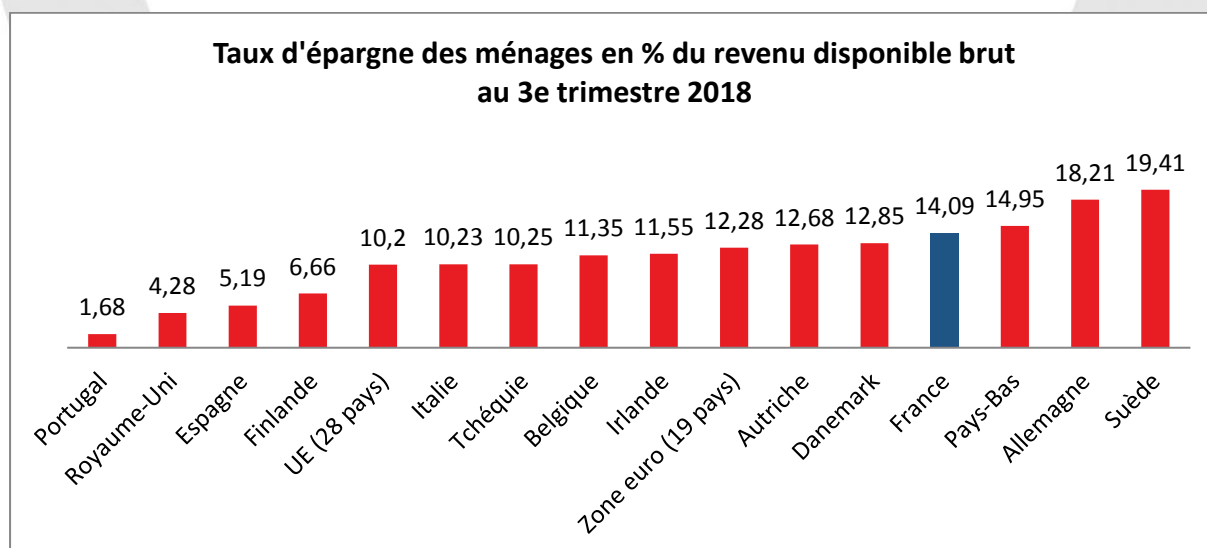
LE COIN DE L'ÉPARGNE

RÉTROSPECTIVE 2018

2018 a été une bonne année pour l'épargne. Les Français ont été précautionneux en effet en maintenant un fort effort d'épargne, effort dont ont profité les placements sans risque. La résurgence ponctuelle de l'inflation n'a pas dissuadé, bien au contraire, les ménages à placer leur argent sur des produits de taux. Leur passage en rendement réel négatif n'a pas eu d'incidence. L'effet d'encaisse a joué. Les Français ont voulu maintenir constant le niveau de vie de leur épargne en jouant sur la variable du capital à défaut de pouvoir compter sur les intérêts. Le contexte économique les a également conduits à augmenter la poche d'épargne de précaution. Le ralentissement économique, l'érosion des gains de pouvoir d'achat et la situation sociale sont autant de facteurs poussant à un renforcement de l'épargne de court terme. La crise des « gilets jaunes », à partir du milieu du mois de novembre a freiné les dépenses de consommation et a favorisé la croissance de l'encours des dépôts à vue et de ceux des produits d'épargne. L'assurance vie a bénéficié d'une décrue des transactions immobilières. En effet, les Français arbitrent souvent entre l'assurance vie et l'acquisition d'un bien immobilier. Par ailleurs, la fiscalisation de l'épargne-logement et la baisse de son rendement ont pénalisé ce produit, ce qui a en retour favorisé l'assurance vie qui a ainsi conforté son rang de premier placement financier français avec un encours de 1 700 milliards d'euros.

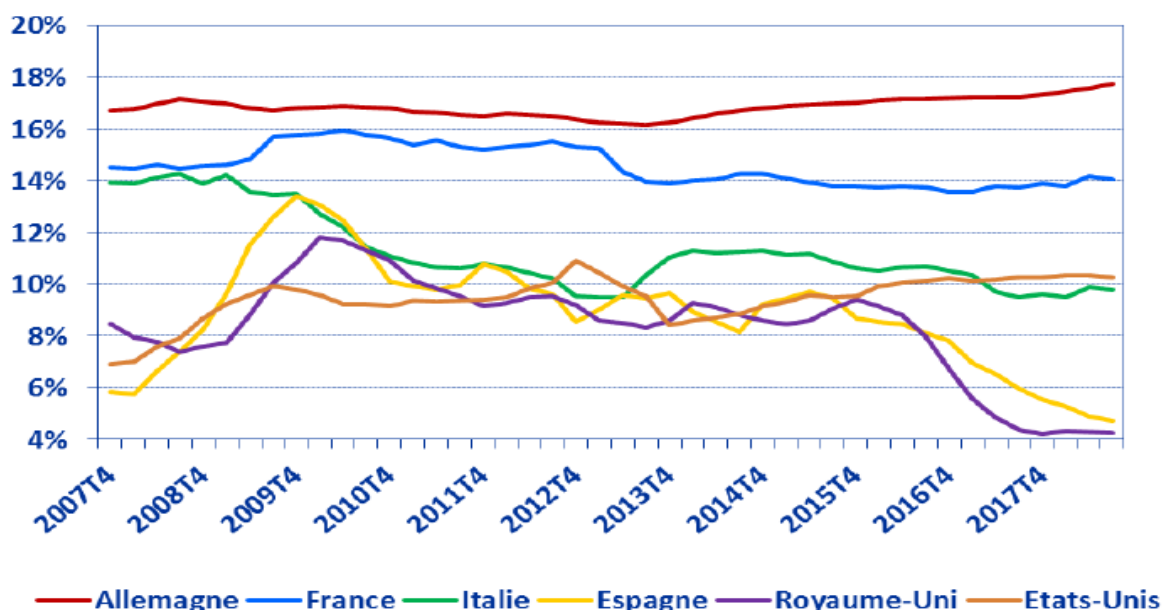
LES FRANÇAIS SONT ÉPARGNANTS

Au sein de l'Union européenne, les Français comptent parmi les plus épargnants derrière les Suédois, les Allemands et les Néerlandais. Sur longue période, le taux d'épargne est, en France, assez stable autour de 14 %. En 2018, une remontée du taux d'épargne a été constatée. Il est passé de 13,8 à 15,6 % du revenu disponible brut au cours de l'année.

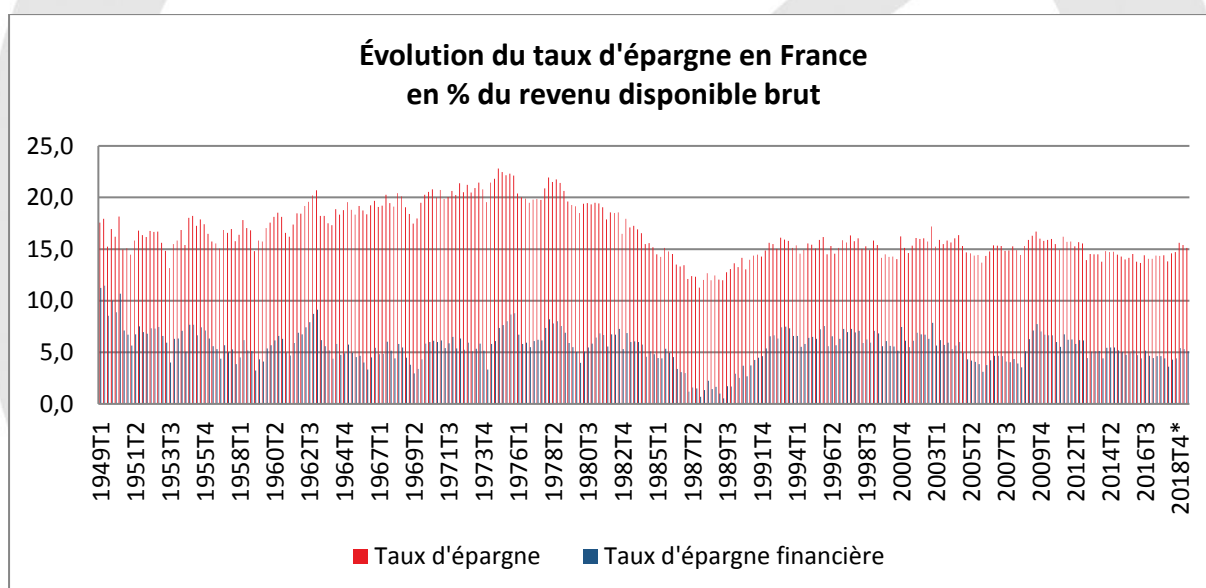


Source : Eurostat

Évolution du Taux d'épargne des ménages en % du revenu disponible brut



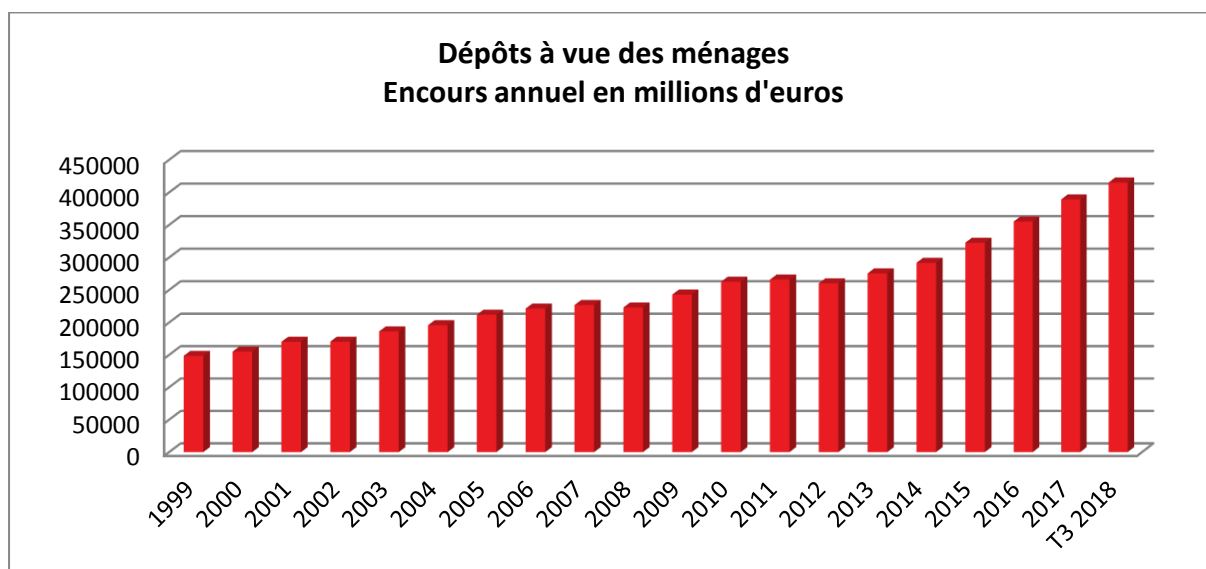
Source : Banque de France - Eurostat



Source : INSEE

2018, UNE BONNE ANNÉE DE PLUS DES DÉPÔTS À VUE

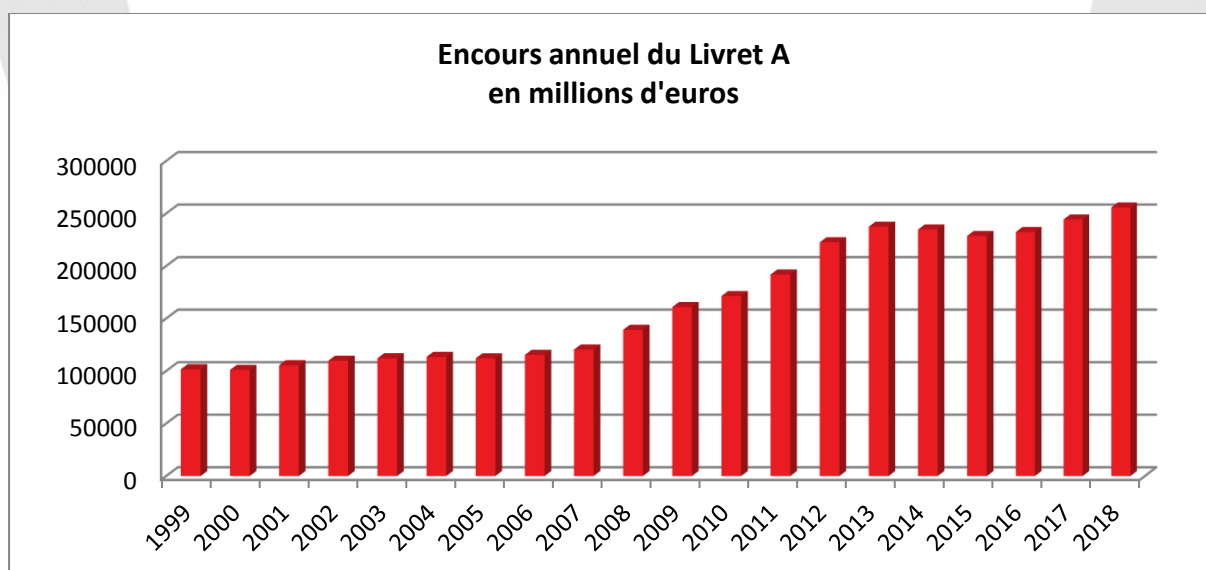
Les années se suivent et se ressemblent. Les Français continuent à laisser dormir leur argent sur leurs comptes courants. Ainsi, à la fin du troisième trimestre 2018, l'encours des dépôts à vue dépassait 415 milliards d'euros contre 223 milliards d'euros en 2009. Cette forte croissance s'explique tant par la volonté des ménages de conserver un important volant de liquidités que par le fait qu'ils jugent, en l'état, qu'aucun des placements proposés n'est rentable. Ce sentiment est partagé par 30 % des Français en 2018 (sondage Cercle de l'Épargne-Amphitéa 2018). Ce taux était de 22 % en 2016.



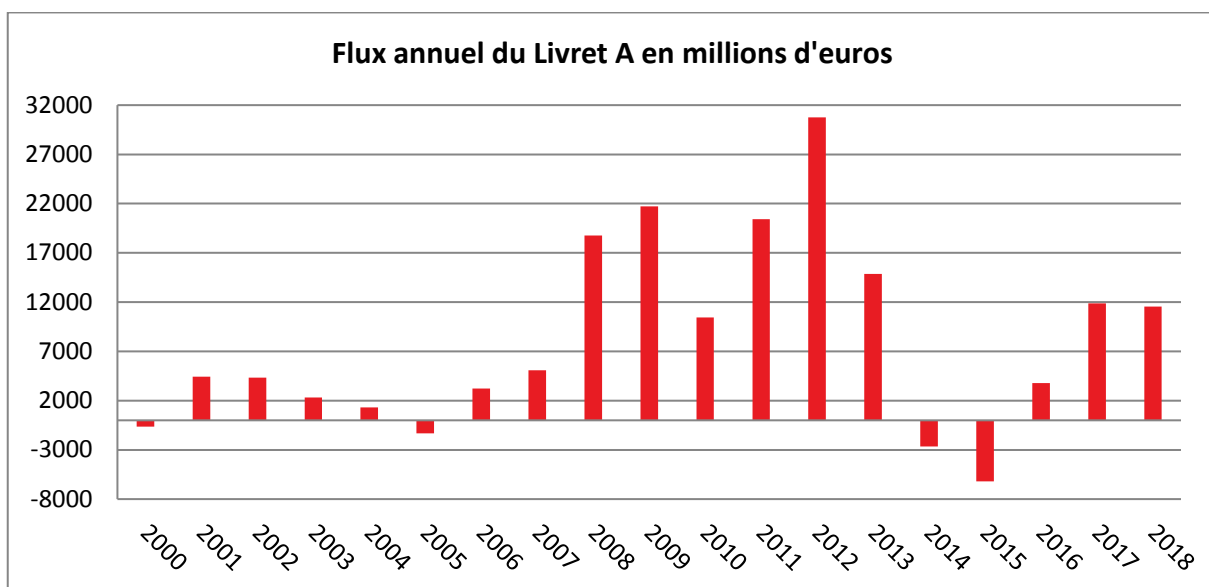
Source : Banque de France

LE LIVRET A A FÊTÉ EN BEAUTÉ SON BICENTENAIRE

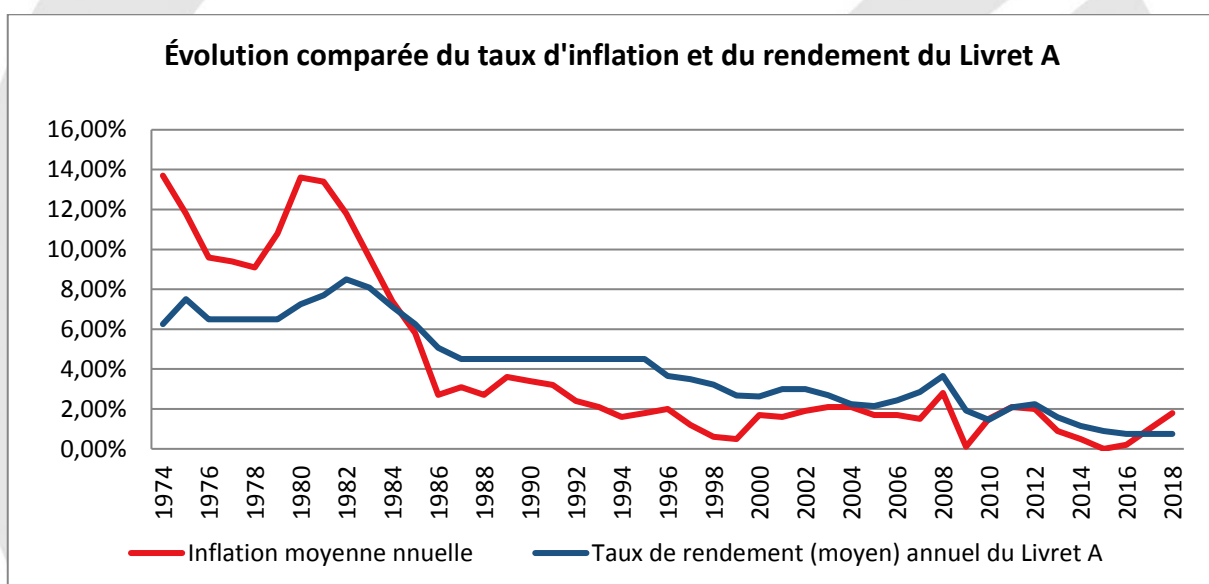
Le Livret A a battu un nouveau record en matière d'encours, en 2018. Ce dernier a atteint 255 milliards d'euros contre 244 en 2017. Malgré un taux de rendement bloqué jusqu'en 2020 à 0,75 % et une inflation qui s'est élevée en moyenne à 1,8 %, les ménages français ont placé autant d'argent sur leur Livret A en 2018 qu'en 2017 (11,5 milliards d'euros contre 11,8 milliards d'euros). Cette collecte se construit essentiellement au cours du premier semestre. Les épargnants privilégient la sécurité et la liquidité. Le Livret A reste une valeur refuge deux cents ans après sa création. Il bénéficie comme le LDDS d'un argument de poids, l'absence totale de prélèvements obligatoires, pas d'impôt et pas de prélèvements sociaux.



Source : Banque de France

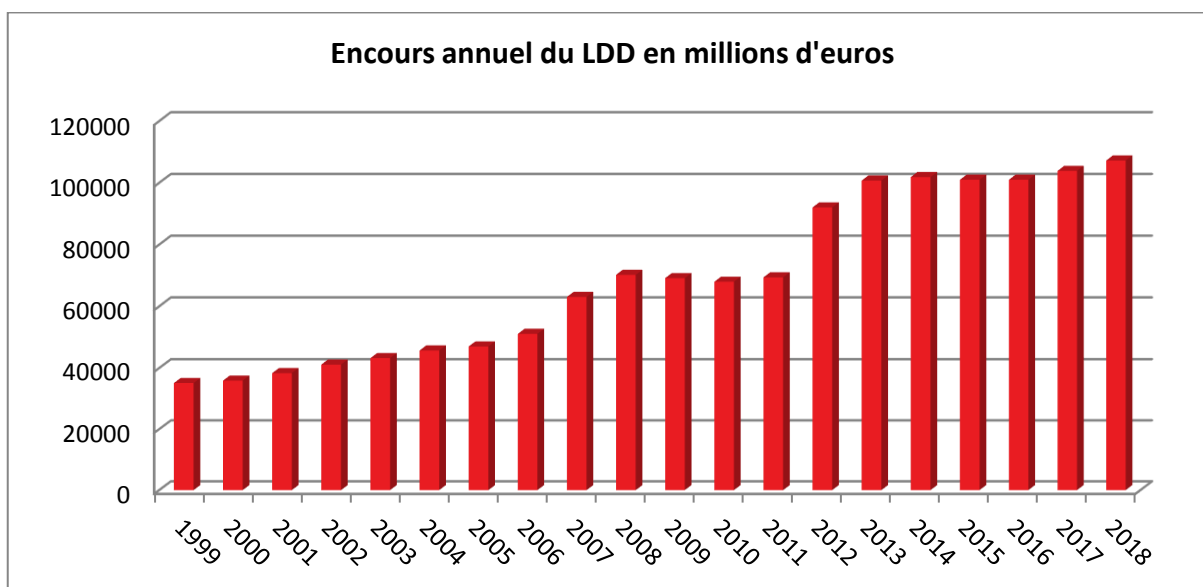


Source : Banque de France

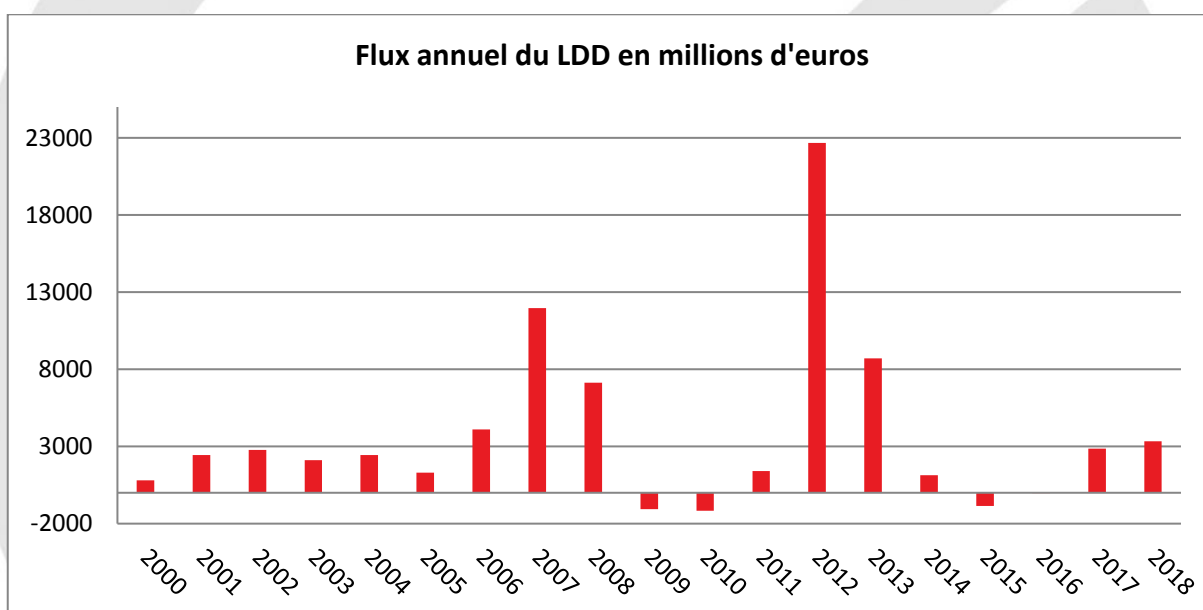


LE LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE, L'ANTICHAMBRE DU COMPTE COURANT

Le LDDS est un produit plus bancarisé que le Livret A. Cette situation résulte de sa possible distribution dès sa création, en 1983, par les banques quand le Livret A était réservé aux réseaux des Caisses d'Épargne et de la Poste jusqu'au 1^{er} janvier 2009. De ce fait, l'évolution du LDDS est plus fluctuante que celle du Livret A. Les ménages arbitrent plus rapidement entre leurs comptes courants, le LDDS, les livrets bancaires et le cas échéant avec l'assurance vie. Son encours a atteint un nouveau sommet en 2018 avec 107,2 milliards d'euros contre 103,8 milliards d'euros en 2017. La collecte nette a été de 3,3 milliards d'euros en 2018 contre 2,9 milliards d'euros en 2017.



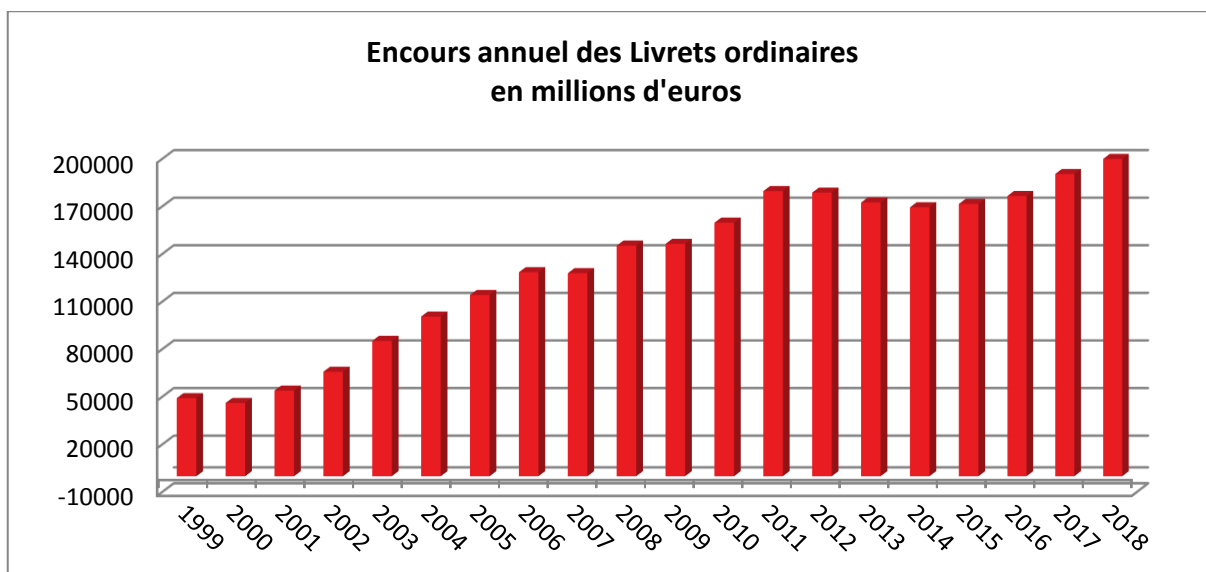
Source : Banque de France



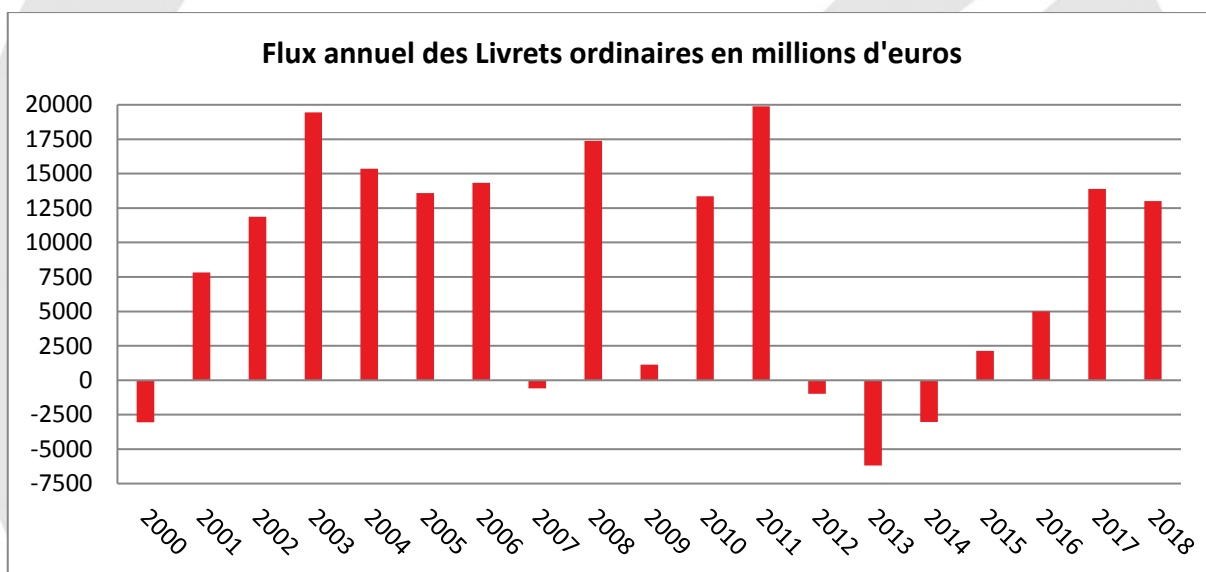
Source : Banque de France

LES LIVRETS BANCAIRES RÉSISTENT AUX TRÈS FAIBLES TAUX

Comme pour le Livret A et le LDSS, les livrets bancaires ont battu, en 2018, un record en matière d'encours avec plus de 203,5 milliards d'euros. La collecte nette a été de 13 milliards d'euros soit un montant équivalent à celle de 2017 (13,9 milliards d'euros). Les livrets bancaires effacent ainsi les mauvaises années de 2012 à 2016 et cela malgré des taux de rendement historiquement bas. L'année dernière, ils ont été, en moyenne, de 0,26 %. L'assujettissement des gains des livrets bancaires au prélèvement forfaitaire unique de 30 % à compter du 1^{er} janvier 2018 a été sans nul doute favorisé ces placements. En effet, la décollecte des années 2012, 2013 et 2014 était imputable à la réforme fiscale décidée par François Hollande aboutissant à l'application du barème de l'impôt sur le revenu pour les intérêts des livrets bancaires.



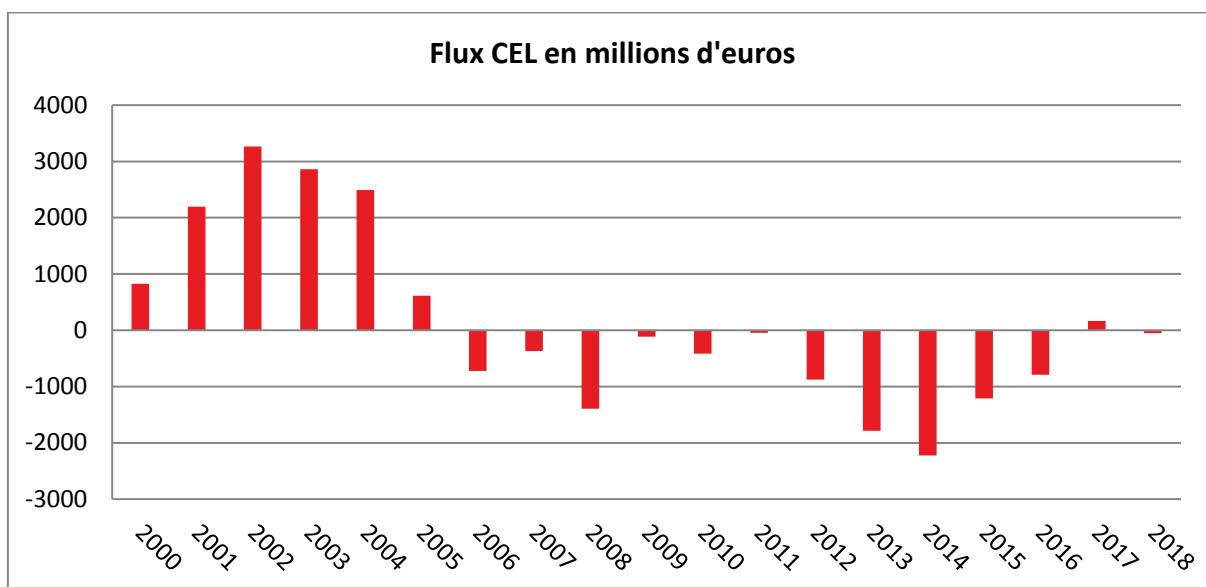
Source : Banque de France



Source : Banque de France

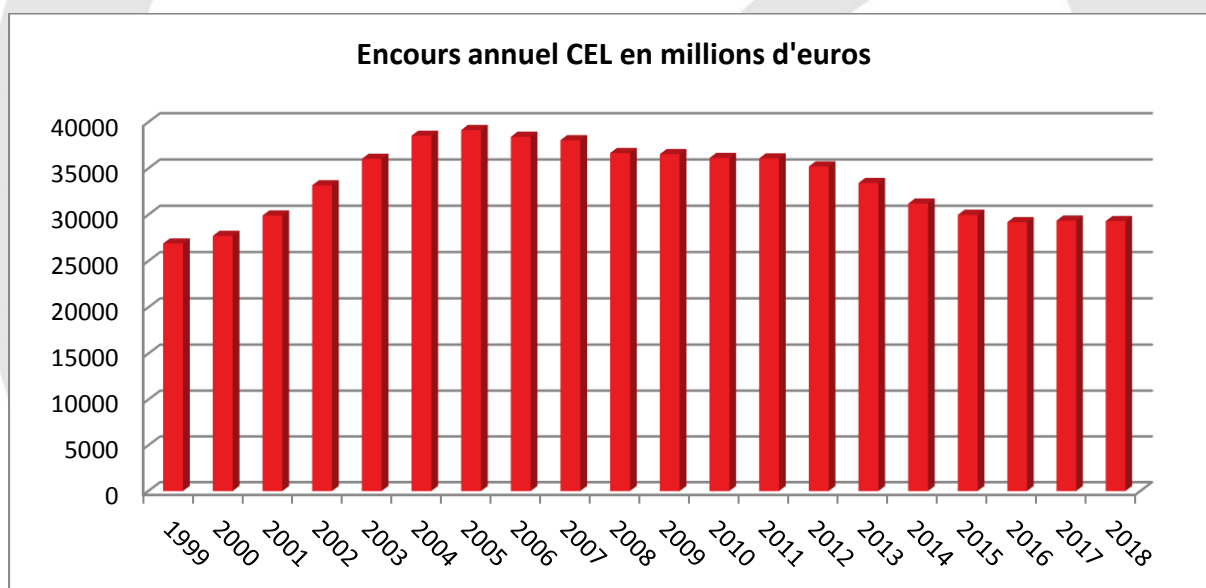
LE COMPTE ÉPARGNE LOGEMENT, STABILISATION EN FAIBLES EAUX

Le Compte d'Épargne Logement (CEL) a, en 2018, connu une décollecte nette de 52 millions d'euros qui fait suite à une collecte positive de 163 millions d'euros. En 13 ans, ce produit n'a enregistré qu'une seule collecte positive. Son faible rendement, 0,5 point est assez dissuasif. Par ailleurs, le régime des CEL a été durci depuis le 1^{er} janvier 2018. Si les comptes ouverts avant le 1^{er} janvier 2018 donnent encore droit à l'obtention d'une prime d'État plafonnée à 1 144 euros dans le cadre du prêt attaché, ce n'est plus le cas pour ceux ouverts après le 1^{er} janvier 2018. Par ailleurs, pour les CEL également ouverts à partir du 1^{er} janvier 2018, les intérêts sont soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % quand pour les comptes ouverts avant cette date, seuls les prélèvements sociaux s'appliquent (17,2 %). L'encours du CEL est de 29,31 milliards d'euros en 2018 contre 39,15 milliards d'euros en 2005.



Source : Banque de France

Depuis trois ans l'encours est stable à moins de 300 milliards d'euros, ce qui n'est pas négligeable pour un produit très faiblement rémunéré.



Source : Banque de France

LE PEL TOUCHÉ À DÉFAUT D'ÊTRE COULÉ

Le Plan d'Épargne Logement (PEL) a été le produit phare de l'épargne française entre 2012 et 2017 au point de taquiner en performance l'assurance vie. Il a bénéficié d'un taux de rendement élevé, de sa relative liquidité et de son non-assujettissement à l'impôt sur le revenu.

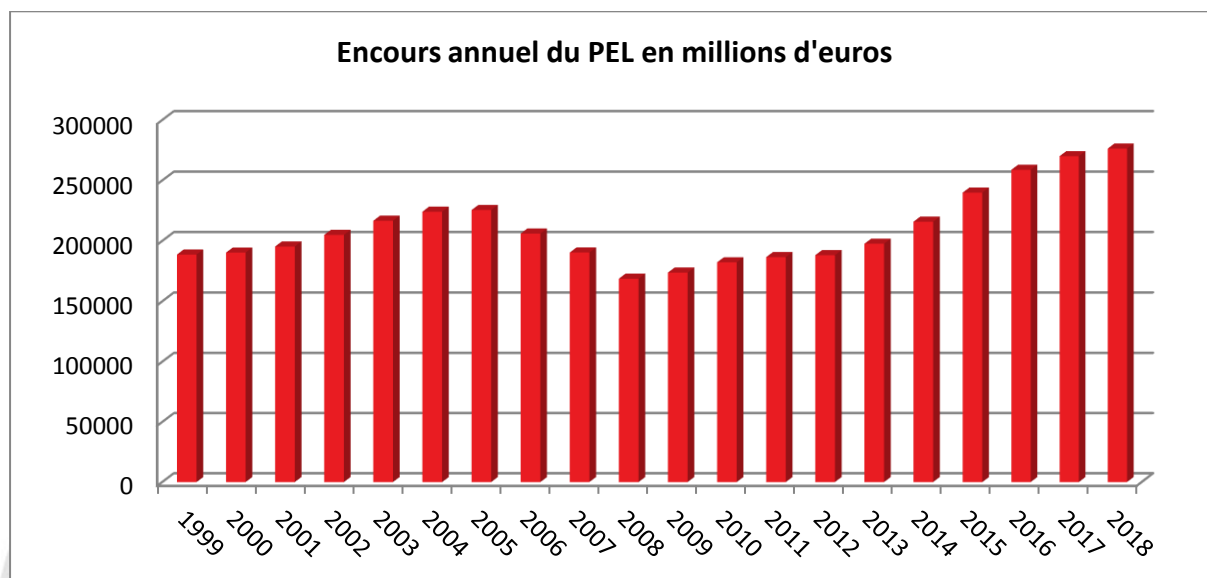
Le rendement est passé sur ces dix dernières années de 2,5 à 1 %. Certes à la différence du Livret A ou du LDDS, le taux rendement des PEL est celui en vigueur au moment de leur souscription. Le Gouvernement a également décidé la suppression de la prime d'État

pour les PEL ouverts depuis le 1^{er} janvier 2018, ces derniers étant, par ailleurs soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % quand ceux souscrits auparavant ne supportaient que les prélèvements sociaux.

En 2015, la collecte nette avait atteint un record à 24 milliards d'euros. En 2018, elle n'a été que de 6,3 milliards d'euros. La baisse rapide de la collecte est un peu surprenante étant donné que les anciens PEL conservent leurs avantages. Les épargnants ont surréagi aux annonces du Gouvernement.

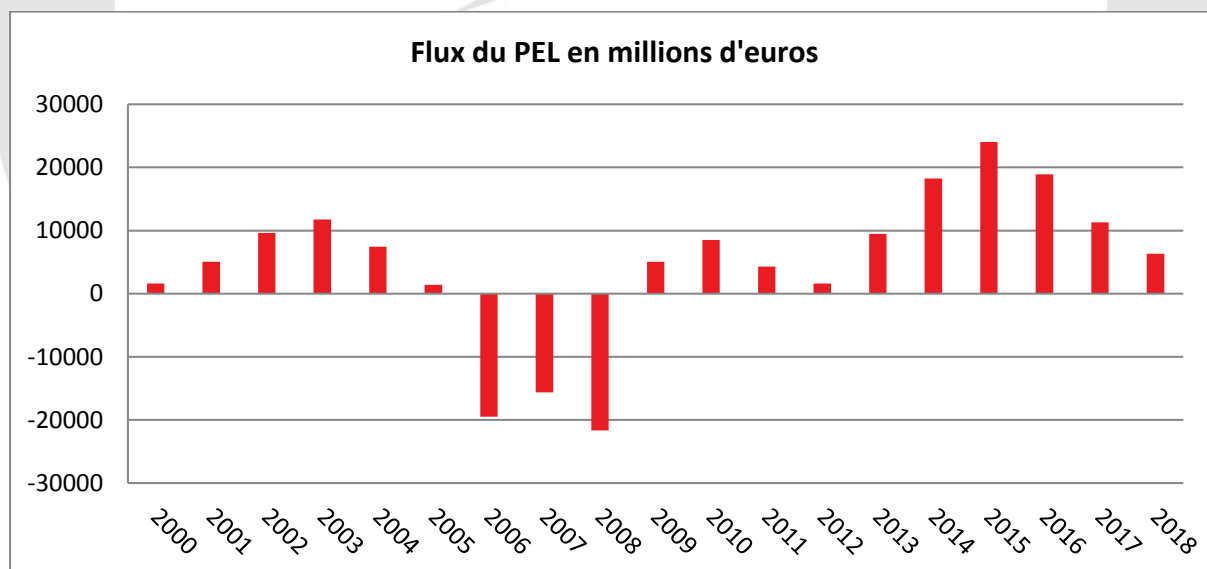
PÉRIODES D'OUVERTURE DU PEL	RENDEMENT ÉPARGNE BRUT		RENDEMENT ÉPARGNE NET (1)	
	HORS PRIME D'ÉTAT	AVEC PRIME D'ÉTAT	HORS PRIME D'ÉTAT	AVEC PRIME D'ÉTAT
du 1 ^{er} juillet 1985 au 15 mai 1986	4.75 %	6.13 %	3.26 %	4.23 %
du 16 mai 1986 au 6 février 1994	4.62 %	6.00 %	3.17 %	4.14 %
du 7 février 1994 au 22 janvier 1997	3.84 %	5.25 %	2.64 %	3.62 %
du 23 janvier 1997 au 8 juin 1998	3.10 %	4.25 %	2.13 %	2.93 %
du 9 juin 1998 au 25 juillet 1999	2.90 %	4.00 %	1.99 %	2.76 %
du 26 juillet 1999 au 30 juin 2000	2.61 %	3.60 %	2.29 %	3.17 %
du 1 ^{er} juillet 2000 au 31 juillet 2003	3.27 %	4.50 % ⁽²⁾	2.87 %	3.96 %
du 1 ^{er} août 2003 au 1 ^{er} février 2015	2.50 %	3.50 % ⁽²⁾	2.11 %	2.96 %
du 1 ^{er} février 2015 au 1 ^{er} février 2016	2.00 %	3.00 % ⁽²⁾	1.69 %	2.54 %
du 1 ^{er} février 2016 au 1 ^{er} août 2016	1.50 %	2.50 % ⁽²⁾	1.27 %	2.11 %
du 1 ^{er} août 2016 au 31 décembre 2017	1.00 %	2.00 % ⁽²⁾	0.85 %	1.69 %
À partir du 1 ^{er} janvier 2018 (3)	1.00 %	– % ⁽⁴⁾	0.70 %	– %
⁽¹⁾ : Après contributions sociales et prélèvements sociaux. ⁽²⁾ : Pour les PEL ouverts après le 12 décembre 2002, le versement de la prime d'État est conditionné à la souscription d'un crédit immobilier. ⁽³⁾ : Tous les PEL ouverts après le 1^{er} janvier 2018, ou vieux de plus de 12 ans, sont soumis à la Flat Tax (PFU) de 30 %. ⁽⁴⁾ : La prime d'État est supprimée pour tous les PEL ouverts après le 1^{er} janvier 2018.				

L'encours du Plan d'Épargne Logement a battu néanmoins un nouveau record en 2018 avec 276,4 milliards d'euros. La progression est faible et essentiellement nourrie par les intérêts. Il n'en demeure pas moins que l'encours est toujours à son plus haut historique.



Source : Banque de France

Les ménages ajustent voire sur-ajustent leur comportement pour leurs cotisations aux PEL. En fonction de la législation, ils les augmentent ou les réduisent.

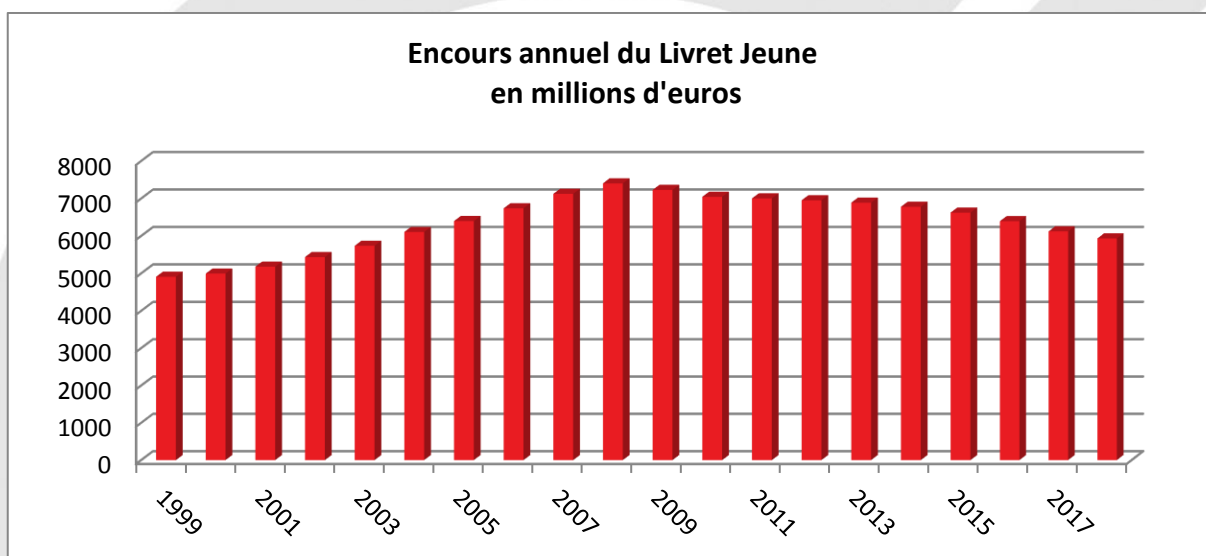


Source : Banque de France

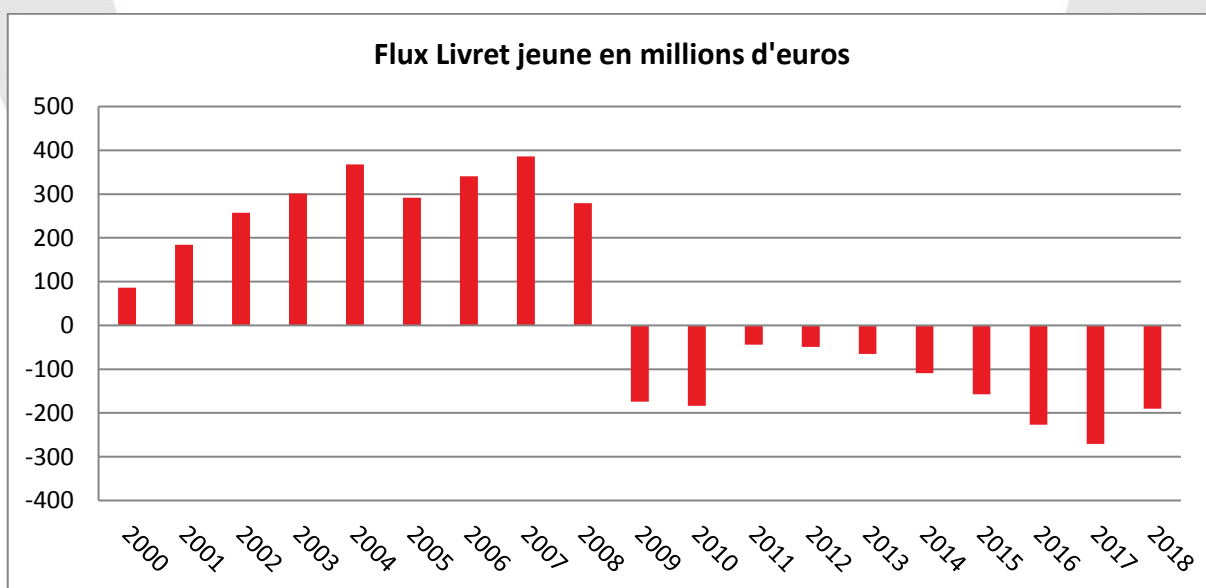
LE LIVRET JEUNE NE FAIT PAS RÊVER

Le Livret Jeune a connu son point haut en 2008 avec un encours de 7,4 milliards d'euros. Il est depuis en recul permanent enchaînant dix décollectes successives. En 2018, la décollecte a été de 190 millions. L'encours a été ramené à 5,9 milliards d'euros.

Les Livrets Jeunes sont réservés aux personnes âgées de 12 à 25 ans. Ils sont plafonnés à 1 600 euros (hors intérêts capitalisés). Le taux d'intérêt annuel est librement fixé par les banques, mais est au moins égal à celui du Livret A qui est de 0,75 % (taux en vigueur au 1er août 2015). En règle générale, le taux est majoré de 0,25 point. À compter du vingt-cinquième anniversaire, le Livret Jeune est clos ; en cas de non retrait, l'épargne est versée sur un compte d'attente.



Source : Banque de France



Source : Banque de France

LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE SIGNE SA DIXIÈME ANNÉE DE DÉCOLLECTE

L'encours du Livret d'Épargne Populaire est passé de 62 à 43,3 milliards d'euros de 2008 à 2018. Il a enregistré dix décollectes annuelles successives. Celle de 2018 a été de 831 millions. Ce produit souffre de sa complexité et de son plafonnement. Par ailleurs, s'adressant à une clientèle par définition à revenus modestes, leur faculté d'épargne est faible surtout en période de crise.

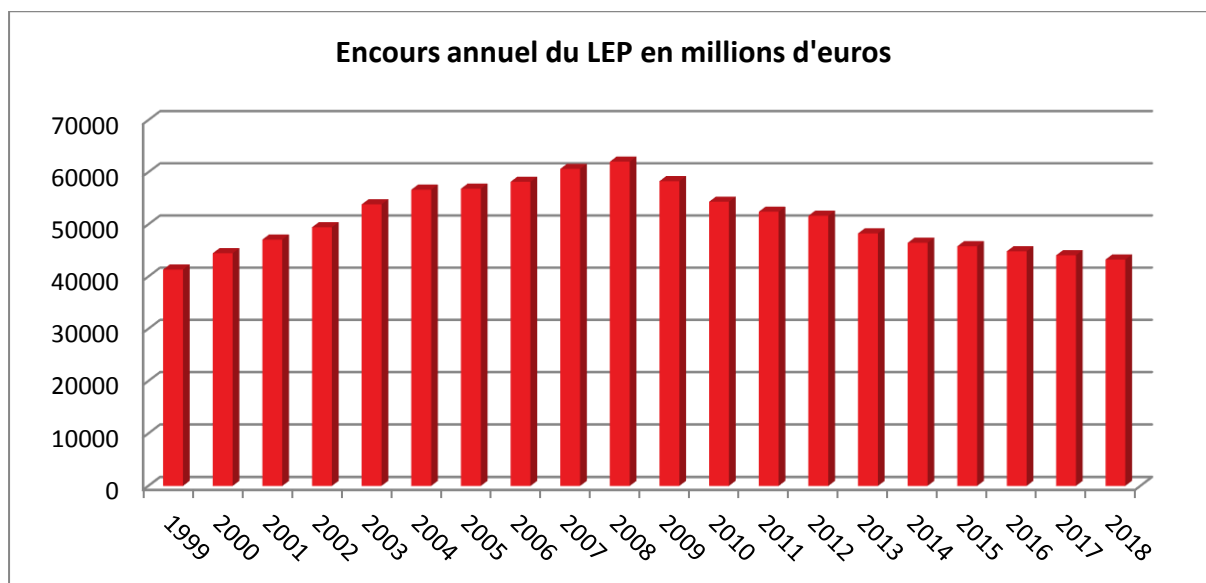
Pour ouvrir un LEP, l'épargnant doit présenter un avis d'imposition (ou un justificatif d'impôt) de l'année précédente (ou de l'année en cours). Ses revenus doivent être inférieurs à un plafond qui correspond au seuil actuel d'exonération de la taxe d'habitation (article 1417 du CGI) multiplié par un coefficient de 180 % (article L.221-15 du code monétaire et financier).

Chaque année, le titulaire du LEP doit fournir son avis d'imposition afin de prouver qu'il remplit toujours les conditions. En cas de dépassement du plafond, la clôture du livret doit intervenir au plus tard le 31 mars de l'année suivante. En cas de non-fourniture de justificatif, les établissements bancaires doivent solder d'office les livrets le 31 mars de l'année suivante. Toutefois, le compte peut être maintenu ouvert si le titulaire établit, par son avis d'imposition de l'année en cours (au lieu de celui de l'année précédente), qu'il remplit à nouveau les conditions légales d'ouverture d'un compte sur livret d'épargne populaire. Ce système permet alors la tolérance d'un an et 3 mois sans remplir les conditions du plafond de revenus. Le rendement du Livret d'Épargne Populaire est égal à celui du Livret A majoré de 0,5 point soit 1,25 % en 2018.

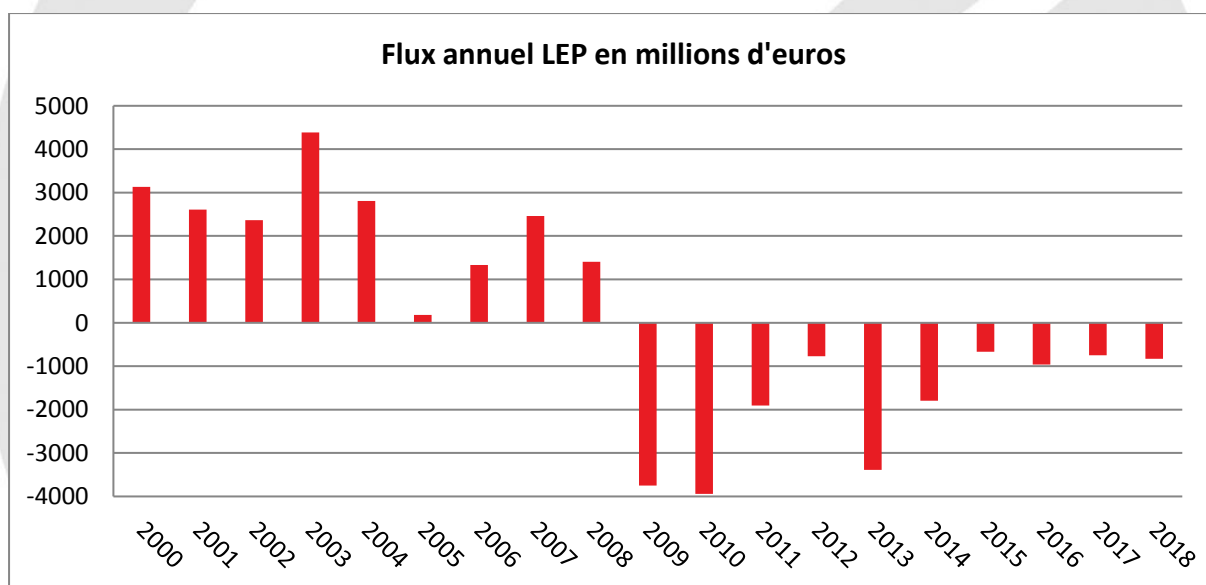
Le plafond du Livret d'Épargne Populaire est de 7 700 euros. Un seul LEP peut être ouvert par personne. Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Pour ouvrir un compte sur LEP en 2019, le revenu fiscal de l'année 2017 du foyer fiscal (figurant sur l'avis d'imposition de 2018) ne doit pas dépasser les limites suivantes :

Plafond de revenus pour ouvrir un LEP

Quotient familial	Plafond de revenus
1 part	19 779 €
1,5 part	25 061 €
2 parts	30 342 €
2,5 parts	35 624 €
3 parts	40 905 €
3,5 parts	46 187 €
4 parts	51 468 €
Demi-part supplémentaire	5 282 €



Source : Banque de France



Source : Banque de France

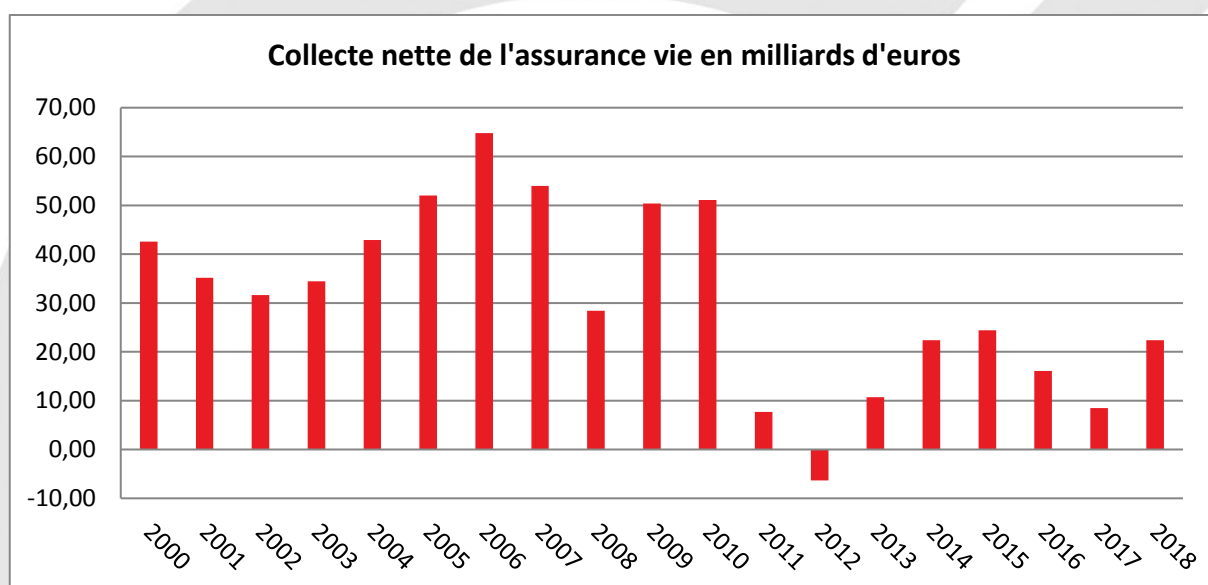
ASSURANCE VIE, UNE BONNE ANNÉE

L'assurance vie a conforté, en 2018, sa place de premier placement des Français avec un encours de 1 700 milliards d'euros, en croissance de 1 % par rapport à fin 2017. La collecte nette 2018 s'est élevée à 22,4 milliards d'euros selon la Fédération Française de l'Assurance. C'est le meilleur résultat depuis 2015.

L'assurance vie a, au-delà de la contre-performance de décembre, réalisé une très bonne année. Elle a bénéficié du moindre engouement des ménages pour l'épargne-logement et de la baisse des transactions immobilières. Par ailleurs, les Français étaient en mode épargne en 2018. En effet, le taux d'épargne a augmenté en cours d'année pour atteindre 15,6 % du revenu disponible brut au troisième trimestre.

Du fait de besoins moins importants et d'une volonté de conserver un volant d'épargne plus important, les prestations et rachats sont ainsi en recul à 117,7 contre 126,3 milliards d'euros en 2017.

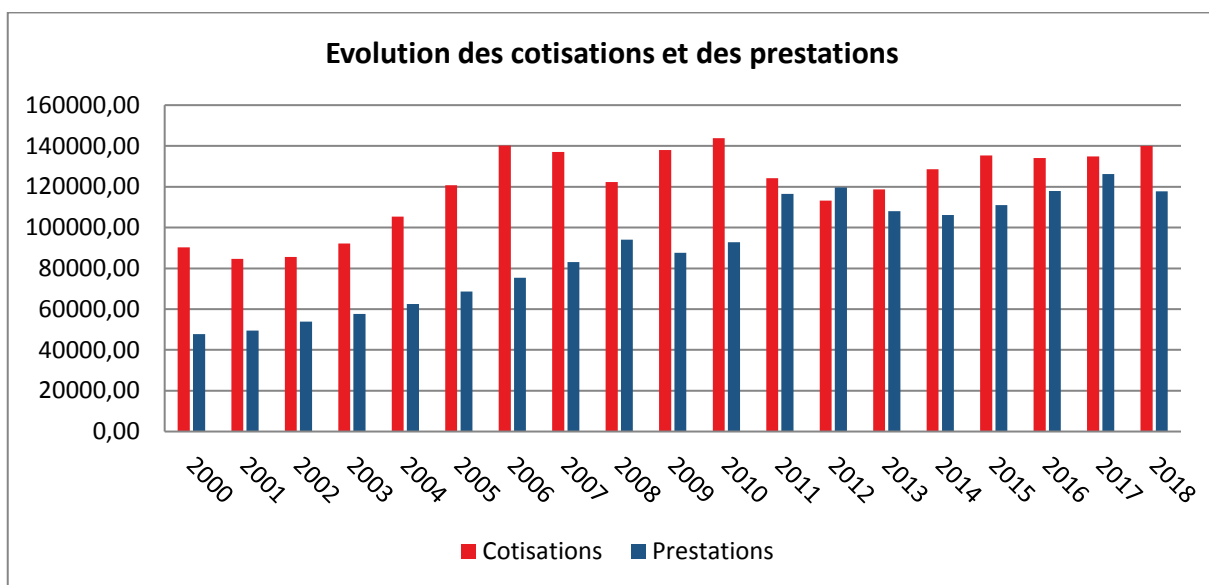
L'assurance vie n'a pâti ni de la diminution du rendement des fonds euros, ni de la hausse de l'inflation ni de l'introduction du prélèvement forfaitaire unique et de la volatilité des marchés. Les unités de compte ont représenté sur l'ensemble de l'année plus de 28 % de la collecte qui a atteint 140 milliards d'euros. Bien connue des ménages, elle a capitalisé sur ses atouts, la garantie en capital, facteur de sécurité, son importante liquidité et sa souplesse de gestion. Possédée par 42 % des ménages, elle reste le placement des classes moyennes, des classes aisées et des plus de 45 ans.



Source : FFA

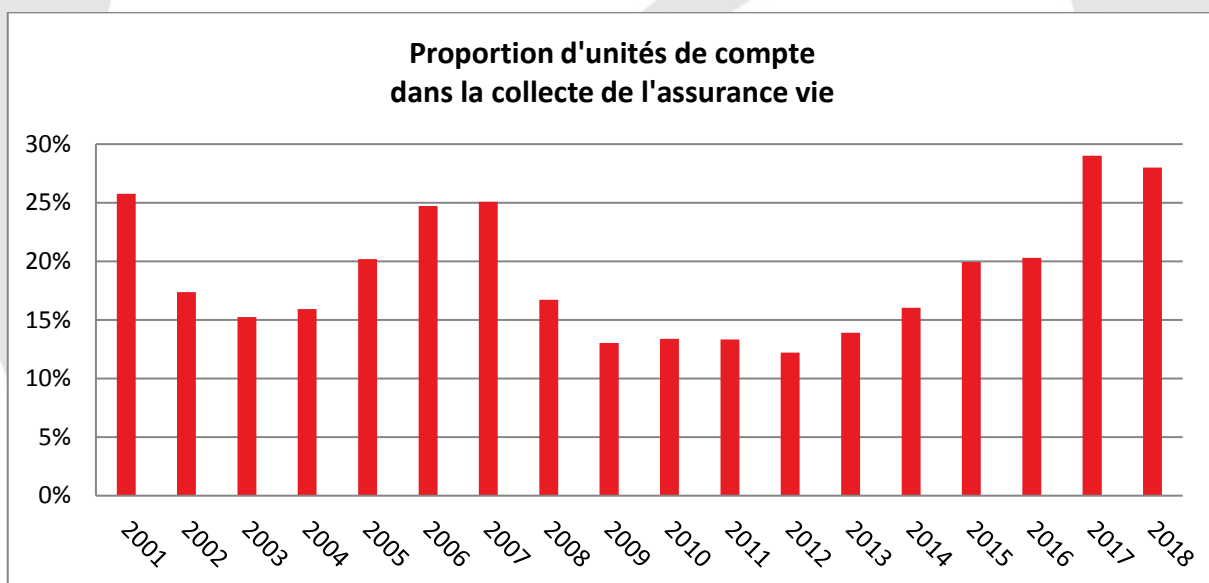
Le montant des cotisations a augmenté en 2018 en s'élevant à 140 milliards d'euros contre 135 milliards d'euros en 2017. Mais, ce sont surtout les prestations qui ont reculé en passant de 126 à 118 milliards d'euros en un an. Les ménages ont sans nul doute moins réalisé de rachats en vue de l'acquisition de biens immobiliers. Par ailleurs, le mouvement de sortie en faveur des contrats logés au Luxembourg s'est un peu estompé.

En 2017, les encours des contrats d'assurance vie luxembourgeois détenus par des Français s'élevaient à près de 55 milliards d'euros. Sur cinq ans, cet encours a plus que doublé, avec une croissance de 131 %.



Source : FFA

Le poids des unités de compte est resté relativement stable en 2018 malgré la forte baisse des valeurs « action ». Certes, cette baisse a été enregistrée en fin d'année et n'a pas porté préjudice à la collecte annuelle. Les Français apparaissent moins réactifs face aux fluctuations des cours que dans le passé.

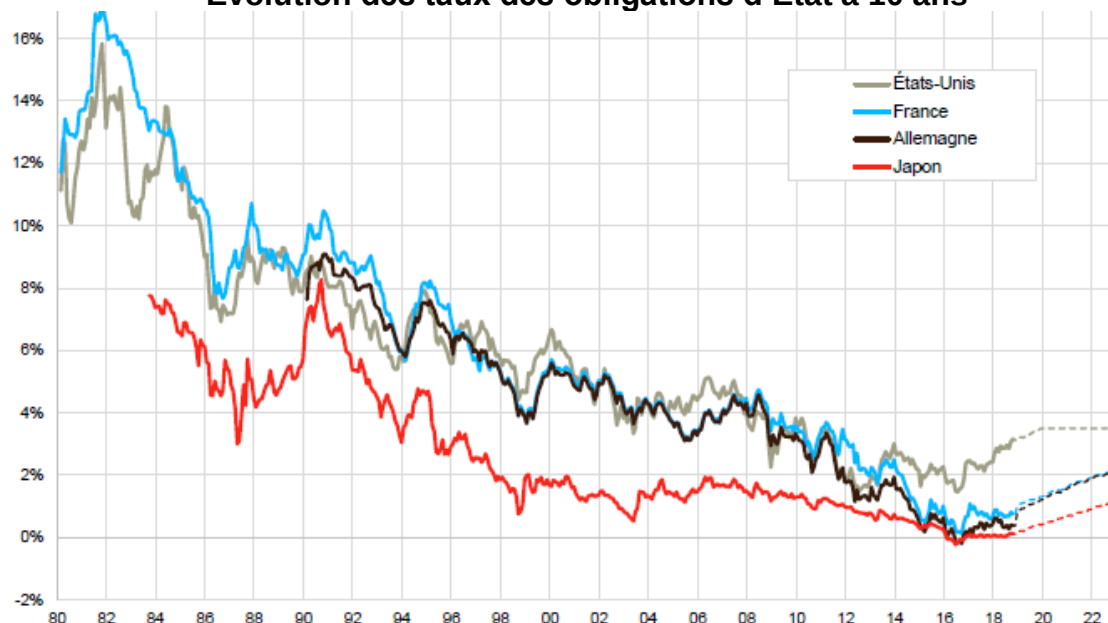


Source : FFA

L'ÉVOLUTION DU TAUX DE RENDEMENT

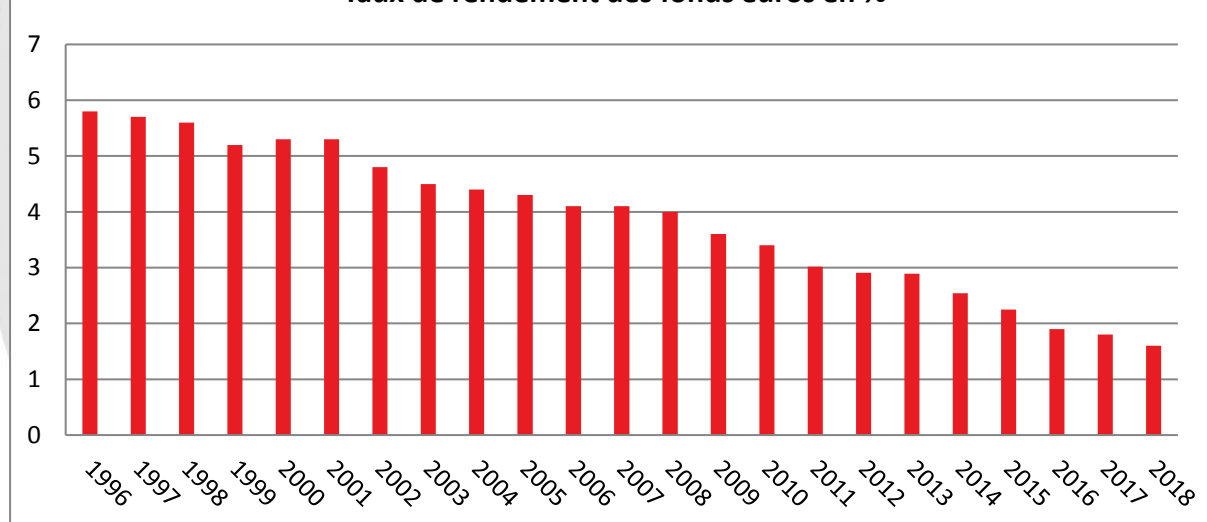
En dix ans, le rendement des fonds euros a diminué de 4 points suivant en cela l'évolution des taux des obligations notamment souveraines.

Évolution des taux des obligations d'État à 10 ans



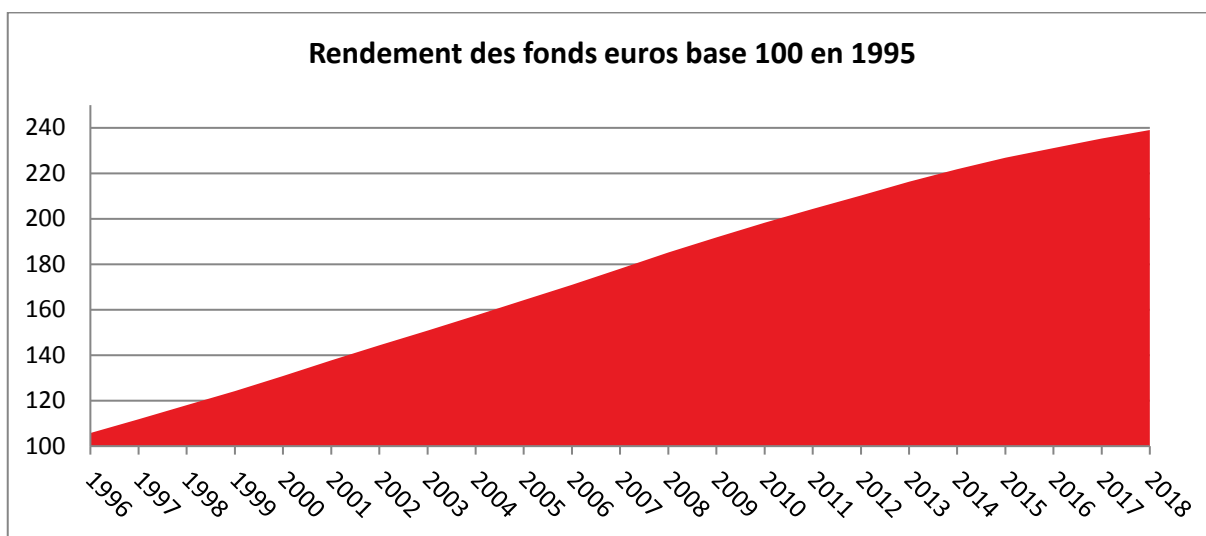
Source : AG2R LA MONDIALE

Taux de rendement des fonds euros en %



Source : FFA – CDE

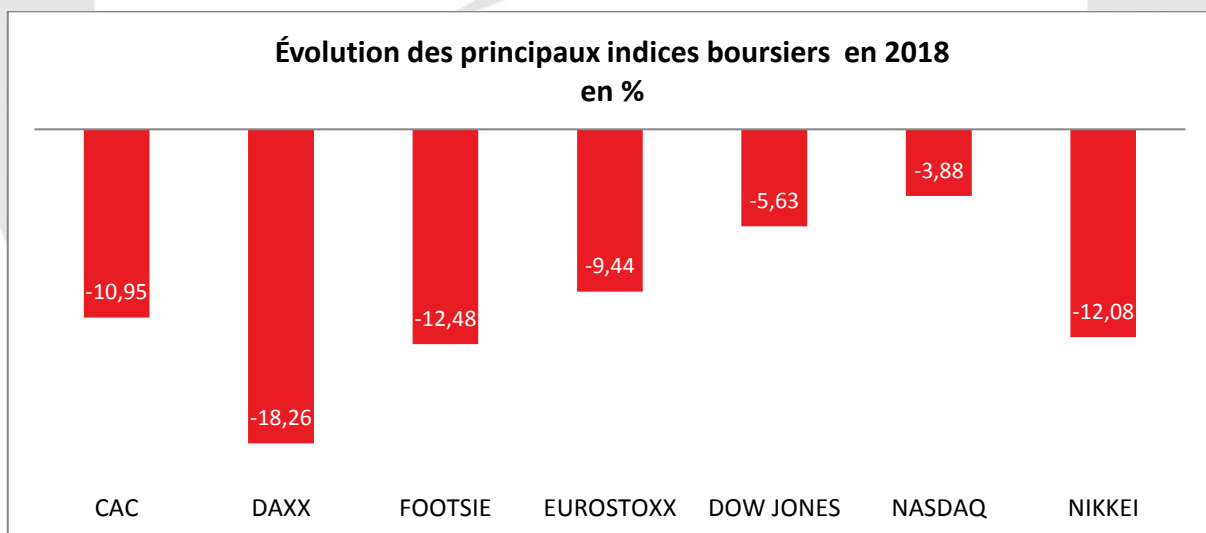
Par le jeu des intérêts composés, une personne qui aurait placé 100 euros en 1995 sur un fonds euros rémunéré au taux moyen constaté du marché dispose en ce début d'année 2019 d'un capital de 240 euros soit un rendement de 6 % annuel.



Source : CDE

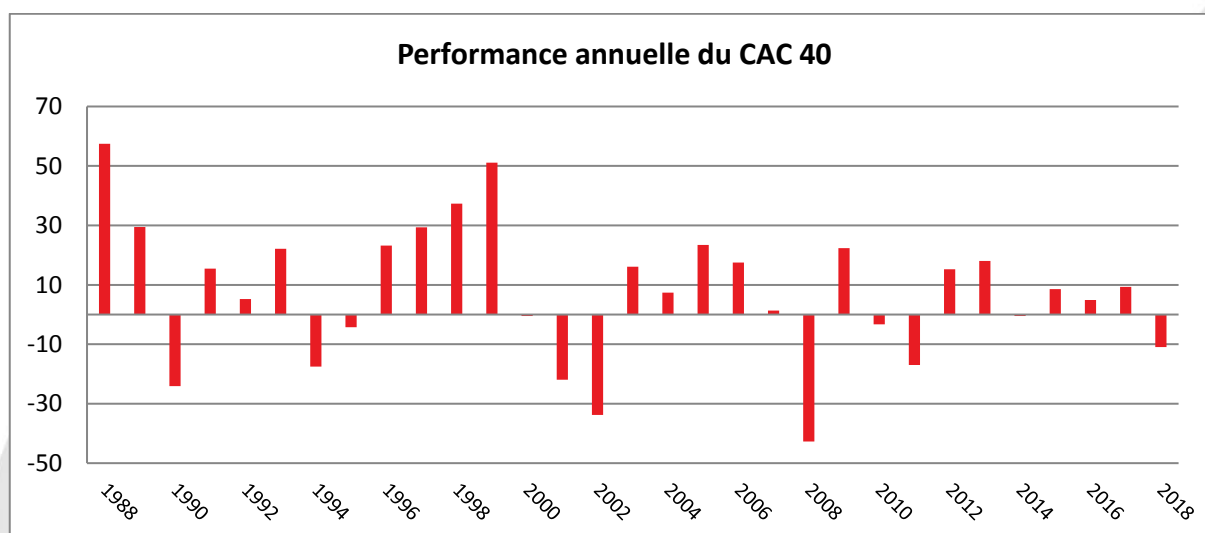
LE RENDEMENT DES ACTIONS

2018 aura été une année difficile pour les actions marquées par les incertitudes planant sur le commerce international, la remontée des taux de la Banque centrale américaine et en fin d'année par le ralentissement de la zone euro ainsi que de la Chine. Au regard des fondamentaux, les actions ont été sans nul doute sanctionnées plus que raison. La grande aversion aux risques explique le recul des indices. Le potentiel de rebond est donc de ce fait assez fort. L'indice parisien a chuté de plus de près de 11 points soit moins que l'indice Daxx allemand.



En trente ans, le CAC 40 a connu dix reculs dont la moitié a été enregistrée ces dix dernières années. Un repli est constaté tous les quatre ans, en moyenne. En règle générale, une forte baisse est suivie d'un rebond. Cette règle n'a pas été respectée en 1994 et 2001. À une seule reprise, le CAC 40 a connu deux années de fort repli, en 2001 et 2002.

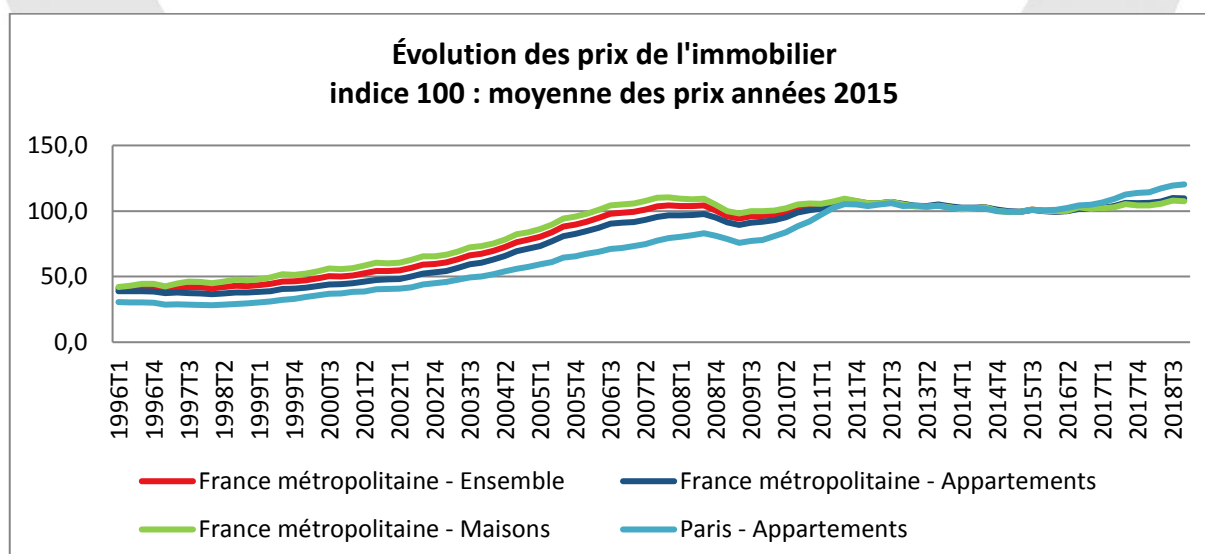
En 2018, près de la moitié des composantes du CAC 40 (19 sur 40) ont baissé de plus de 15 %. Les valeurs financières ont cédé du terrain du fait des menaces qui pèsent sur l'Europe. L'automobile (Renault, Michelin et surtout Valeo) a été mise à dure épreuve avec l'entrée en vigueur de nouvelles normes. La forte concurrence sur ce secteur et l'incarcération du P.-D.G. de Renault ont également joué en défaveur des cours. La grande distribution a payé le ralentissement de la croissance de la consommation, la concurrence de plus en plus vive d'Internet et le mouvement des « gilets jaunes ».



Source : Euronext et CDE

LES PRIX DE L'IMMOBILIER TOUJOURS EN HAUSSE

Au quatrième trimestre de l'année dernière, les prix des logements anciens en France (hors Mayotte) ont augmenté de 0,7 % par rapport au troisième trimestre 2018 (données provisoires corrigées des variations saisonnières). Sur un an, la hausse des prix est désormais de 3,2 %, après 2,9 %. Comme observé depuis fin 2016 et même si l'écart se resserre, la hausse reste plus importante pour les appartements (+3,4 % en un an) que pour les maisons (+3,1 %).



Source : INSEE et Notaires de France

Au quatrième trimestre 2018, les prix des logements anciens en Île-de-France ont progressé de 1,3 % par rapport au trimestre précédent. Sur un an, les prix dans cette région sont en hausse de 4,2 %. Les prix des appartements augmentent de 4,5 % sur l'année tandis que ceux des maisons augmentent de 3,5 %. L'augmentation à Paris est, en rythme annuel, de 5,7 % en légère décrue par rapport aux trimestres précédents (+6,2 % au troisième trimestre et +7,2 % au deuxième).

En province, les prix évoluent plus lentement. Au quatrième trimestre 2018, la hausse est de 0,4 % par rapport au trimestre précédent. La progression des prix atteint 2,8 % entre le quatrième trimestre 2017 et le quatrième trimestre 2018. En province, la hausse annuelle est, fin 2018, plus importante pour les maisons (+3,0 %) que pour les appartements (+2,4 %). La raréfaction du foncier et les dispositions législatives favorisant la construction de logements collectifs induisent sur les ventes de logements anciens une hausse plus rapide pour les maisons individuelles dans les villes à forte demande.

DE QUOI SERA FAIT 2019 ?

En ayant dans un coin de mémoire la citation de Milan Kundera « *toutes les prévisions se trompent, c'est l'une des rares certitudes qui a été donnée à l'homme. Mais si elles se trompent, elles disent vrai sur ceux qui les énoncent, non pas sur leur avenir, mais sur leur temps présent* », il n'en demeure pas moins que le contexte de l'épargne devrait être assez proche en 2019 de celui de 2018.

Le ralentissement de la croissance a déjà une conséquence financière, celle de retarder l'éventuelle hausse des taux directeurs de la BCE. Par ailleurs, la banque centrale américaine a annoncé une modification de son programme de relèvement de ses taux. Le repli de l'inflation en lien avec celui du prix du baril de pétrole conforte les banques centrales dans leur politique de modération en matière de taux. De ce fait, le rendement des produits de taux ne devrait guère évoluer sauf crise particulière au cours de l'année. En ce qui concerne l'épargne réglementée, les taux sont bloqués jusqu'en 2020. Le taux du Livret A restera donc à 0,75 % et celui du PEL à 1 %. Malgré tout la collecte du Livret A devrait rester positive sur l'ensemble de l'année.

LE COIN DE LA RETRAITE

LA RETRAITE, UN DROIT OU UN CONTRAT

Pour la grande majorité des Français, la retraite est un droit. Nul n'imagine être privé de sa pension. Y toucher expose à de sévères rodomontades de la part des retraités comme a pu l'expérimenter le Président de la République.

LA RETRAITE EST UN DROIT CAR NOUS AVONS RECU LES FRONTIÈRES DE LA VIE

L'espèce humaine a, en effet, depuis le milieu du XVIII^e siècle entrepris et gagné une bataille contre la mort. Sous Louis XV et cela était encore le cas sous Napoléon 1^{er}, l'espérance de vie était inférieure à 30 ans. Cela ne signifiait pas que personne ne vivait au-delà de cet âge mais que la moyenne était de 30 ans. Le plus difficile était de survivre aux 5 premières années et, après, d'échapper aux épidémies ainsi qu'aux guerres. Près d'un tiers des enfants mouraient avant un an au XVIII^e siècle. Néanmoins, atteindre 60 ou 65 ans constituait un exploit réservé à une petite élite de la population.

La première révolution démographique s'est traduite par le recul de la mortalité infantile provoqué par l'amélioration des conditions sanitaires et par la vaccination. Le taux de mortalité infantile est descendu à 150 décès pour 1 000 naissances au milieu du XIX^e siècle et 100 pour 1000 naissances en 1900. La mortalité infantile est, aujourd'hui, un phénomène marginal. Elle s'élève, en France, à 3,8 pour 1000 en 2018. Néanmoins, ce taux ne s'améliore plus depuis quelques années quand il continue de baisser chez nos partenaires. Il a même augmenté depuis 2013 (3,5 pour 1 000).

Dans cette bataille contre la mort, la vaccination et les antibiotiques ont joué un rôle primordial. Il faut également citer le développement de l'imagerie médicale, les progrès de l'analyse médicale. Dans les facteurs de cette révolution figurent, en bonne place, les progrès réalisés en matière d'alimentation qui est devenue plus riche voire trop riche. Elle s'est diversifiée permettant de mettre un terme à certaines carences. Par ailleurs, les progrès de l'hygiène avec notamment l'accès aux égouts, à l'eau courante, au chauffage ont changé considérablement la donne.

Sur un point de vue financier et social, la généralisation de la sécurité sociale, la couverture sociale s'est améliorée, de 1945 jusqu'à nos jours, permettant progressivement à la quasi-totalité de la population d'accéder à des soins de qualité.

LA RETRAITE EST DEVENUE UN DROIT DU FAIT DE LA FORMIDABLE PROGRESSION DE LA PRODUCTIVITÉ

La croissance des 250 dernières années a permis tout à la fois la progression sans précédent du niveau de vie et le financement d'un important système de protection sociale qui absorbe, en France, plus de 33 % du PIB. En 2018, la consommation par ménage est trois fois plus importante qu'en 1960 au cœur des 30 Glorieuses. Les

dépenses de retraite absorbent 14 % du PIB contre 5 % dans les années 50. La croissance grâce à l'augmentation de la population active et des gains de productivité a permis de multiplier par 8 le PIB depuis 1949. Ce formidable essor a rendu possible le financement des pensions.

LE DROIT À LA RETRAITE CONSTITUTIONNELLEMENT DÉFINI

Le préambule de la Constitution de 1946 qui est devenu celui de notre Constitution actuelle, dans son 11^e alinéa, souligne que la Nation « *garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* ».

La loi portant réforme des retraites du 21 août 2003 dite loi Fillon a réaffirmé que la retraite par répartition est la clef de voûte de notre système de protection des vieux travailleurs.

L'article 1^{er} indique que « *la Nation réaffirme solennellement le choix de la retraite par répartition au cœur du pacte social qui unit les générations* ». L'article 2 mentionne que « *Tout retraité a droit à une pension en rapport avec les revenus qu'il a tirés de son activité* ». L'article 3 précise que « *les assurés doivent pouvoir bénéficier d'un traitement équitable au regard de la retraite, quels que soient leurs activités professionnelles passées et le ou les régimes dont ils relèvent* ». Enfin l'article 4 souligne que « *La Nation se fixe pour objectif d'assurer en 2008 à un salarié ayant travaillé à temps complet et disposant de la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier du taux plein un montant total de pension lors de la liquidation au moins égal à 85 % du salaire minimum de croissance net lorsqu'il a cotisé pendant cette durée sur la base du salaire minimum de croissance* ». Le fait que cet objectif chiffré n'ait pas été complètement atteint traduit bien l'absence d'un droit à une pension minimale.

LA RETRAITE EST DE NATURE CONTRACTUELLE

Dans notre système de retraite, se mélangent des aspects relevant de la solidarité et des aspects de nature assurantielle. Dans la première catégorie se range le minimum vieillesse. Les pensions de base et complémentaires répondent à la logique assurantielle tout en comportant des éléments de solidarité avec par exemple le minimum contributif ou la réversion.

Les pensionnés des régimes de base, des régimes complémentaires perçoivent une pension en contrepartie d'un certain nombre d'années de labeur durant lesquelles ils ont cotisé pour financer les retraites de leurs aînés. Un contrat lie les générations entre elles. Il repose comme pour tout contrat sur la confiance. Les travailleurs cotisent en pensant qu'ils seront un jour les bénéficiaires du travail des actifs qui les remplaceront. Ce contrat est plus facile à respecter et à gérer quand le nombre de retraités est faible et quand celui des actifs augmente comme cela a été le cas entre 1950 et 2000. Le rendement des régimes par répartition est, dans un tel contexte, élevé surtout si la croissance dope la masse salariale. Ce pacte se fissure quand ces conditions se délitent. Le réflexe est alors d'estimer que le système est inefficace et injuste (plus de 70 % des ménages selon l'enquête 2018 du Cercle de l'Épargne). Les assurés mettent en avant les droits et oublient ce contrat. Certains considèrent qu'un régime par points est un régime reposant sur l'accumulation de droits futurs. Or, tout dépend de la valeur du

point, de sa valorisation et de son évolution. Les régimes par points sont à cotisations définies, l'assuré connaît le montant des cotisations à acquitter mais il ne saura le montant de la pension qu'au moment de la liquidation. Il peut certes avoir une estimation à 50 ou à 55 ans mais cela n'est qu'une estimation. Elle ne bénéficie d'aucune garantie. Ce n'est qu'une photographie à une date T.

L'instauration du régime universel par points prévue par le Président de la République, Emmanuel Macron ne changera pas cette logique. Le régime demeurera un système par répartition à cotisations définies et non à prestations définies. Le rendement du régime sera toujours déterminé par la valeur d'achat et de rachat des points. Ce qui pourrait, en revanche, changer, c'est le mode de financement des éléments de solidarité associés aux actuels régimes de retraite. Le principe « un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous » est difficilement conciliable avec les dispositifs de minimum contributif, la réversion, la prise en compte des périodes de chômage, de maladie, de congés maternité. Si les pensions restent financées par les cotisations, les mécanismes de solidarité et tous les droits indirects pourraient l'être par l'impôt. Le Fonds de Solidarité Vieillesse joue déjà, en partie, ce rôle pour le minimum vieillesse. Cette clarification est, par ailleurs, demandée depuis des années par l'OCDE et la Commission européenne, en particulier en ce qui concerne la réversion.

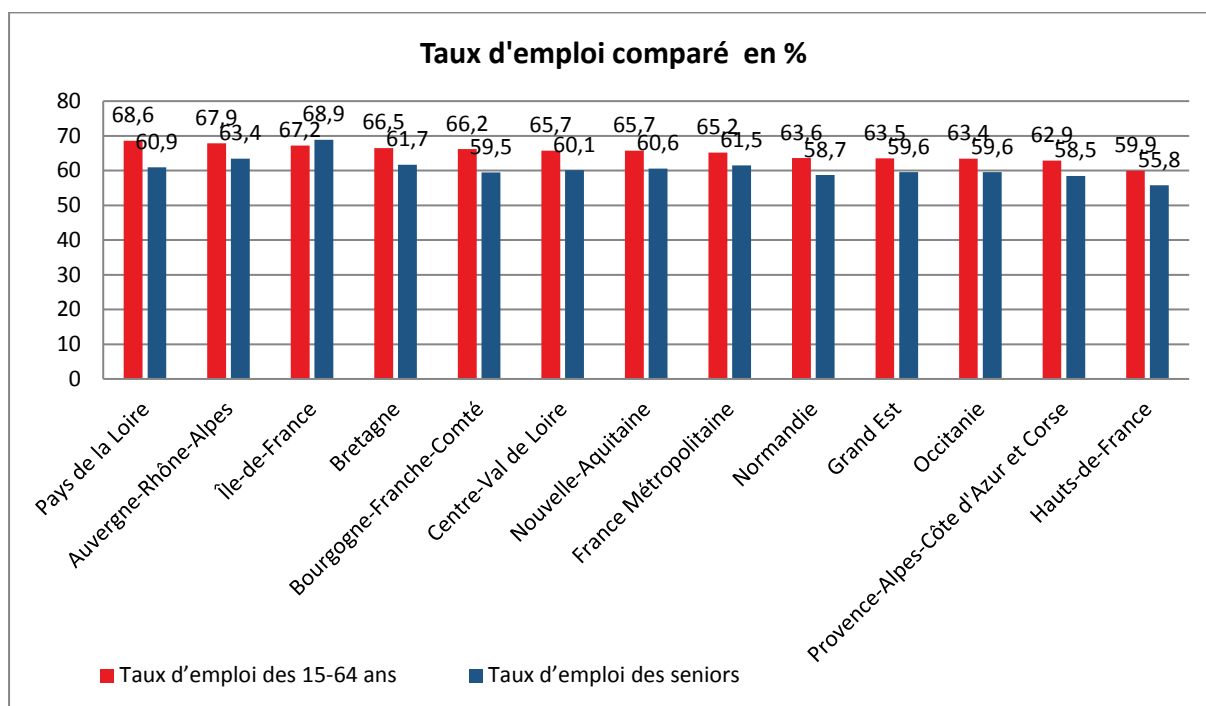
Une telle solution pourrait entraîner un important jeu de bonneteau. En effet, l'État, avec le régime universel, transférerait le service des pensions de ses fonctionnaires au régime universel et réaliserait ainsi une confortable économie (du fait que le taux virtuel de ses cotisations employeurs est de 73 % quand celui du futur régime sera, selon Jean-Paul Delevoye de 28 %). En contrepartie du transfert de charges ainsi réalisé, l'État, c'est-à-dire le contribuable national, pourrait financer, par exemple, la réversion. La question sera alors de déterminer si les dispositifs sortis de l'assurance sont plafonnés en fonction des ressources. Si c'est déjà le cas pour la réversion versée par le régime général, ce n'est pas le cas pour celle des régimes complémentaires. La mise sous condition de ressources de la réversion serait un changement de modèle. Aujourd'hui, la réversion des complémentaires obéit à une logique patrimoniale (le conjoint survivant reçoit une partie des revenus du conjoint décédé en considérant qu'il a contribué à leur formation) quand celle sous condition de ressources obéit à une logique d'assistance, fournir un revenu minimum au conjoint survivant. Cette modification est également en cours de réflexion pour l'assurance chômage avec la diminution du plafond des indemnités.

La réforme voulue par Emmanuel Macron pourrait donc s'accompagner d'une transformation profonde de la philosophie de la retraite en France. D'un côté, il y aura inscrit le droit d'avoir un minimum, un filet de sécurité, de l'autre un système proportionnel de nature contractuelle mais qui serait plafonné. Au-delà de ces deux volets, les actifs pourront accéder à des systèmes par capitalisation qui découlent également de la logique contractuelle.

QUELLES RÉGIONS PRIVILÉGIÉES POUR LES SENIORS QUI TRAVAILLENT ?

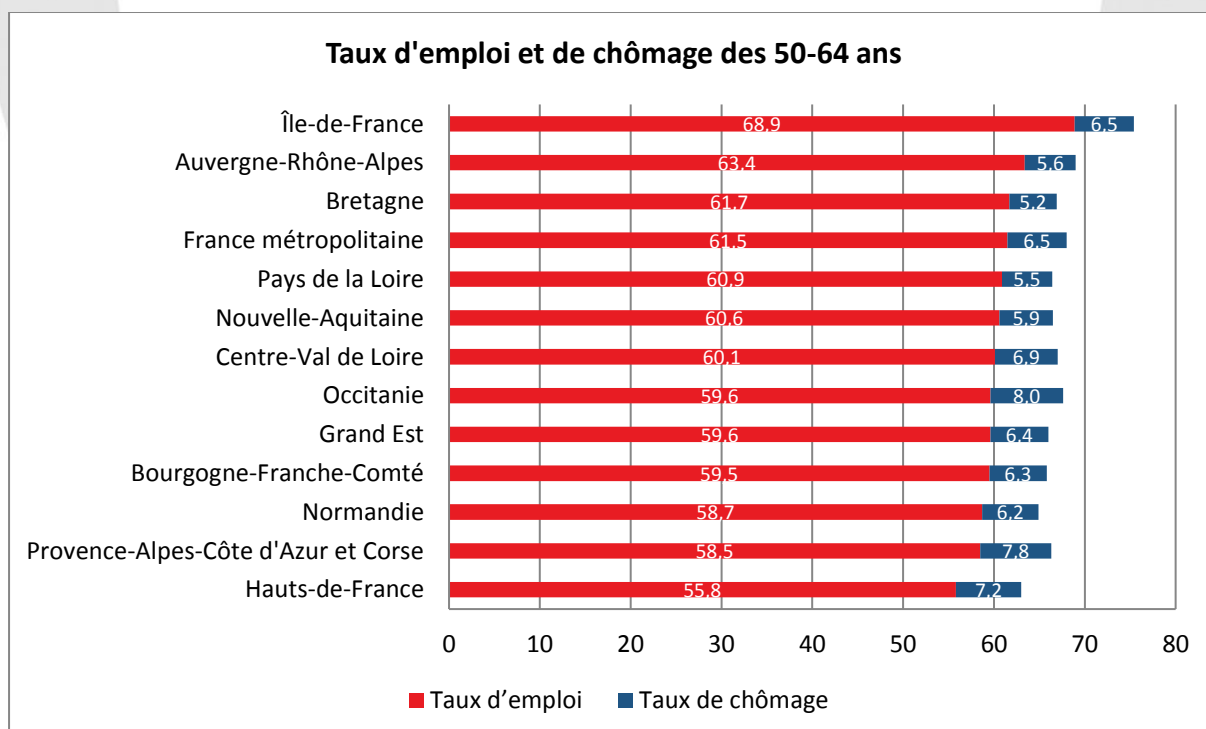
Un des défis majeurs pour assurer l'équilibre de nos régimes de retraite repose sur l'amélioration du taux d'emploi des seniors. La France a longtemps fait partie des mauvais élèves en la matière. Avec l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ à la retraite, les plus de 55 ans sont de plus en plus nombreux à rester sur le marché du travail. Cette évolution n'est pas sans incidence sur les dépenses de prévoyance et sur les arrêts maladie. La prévalence des arrêts augmente de manière exponentielle avec l'âge. Par ailleurs, si le maintien en activité est positif pour les comptes des régimes de retraite, il ne faudrait pas qu'il y ait un transfert en défaveur du régime d'indemnisation du chômage. Si une dégradation du taux de chômage des plus de 50 ans a été constatée ces dernières années, ce taux reste néanmoins inférieur à la moyenne nationale.

Le taux d'emploi des seniors varie d'une région à une autre. Il est fonction de la situation du marché de l'emploi. Ainsi, en 2017, en France métropolitaine, 61 % des 50-64 ans sont en emploi. Les écarts de taux entre les régions de province sont assez faibles. En effet, le taux d'emploi varie de 56 % à 63 %. Certaines régions se distinguent : l'Auvergne-Rhône-Alpes a le taux le plus élevé (63 %), suivi par la Bretagne (62 %). À l'opposé, le taux est le plus faible dans les Hauts-de-France (56 %). En Île-de-France, le taux d'emploi des seniors est supérieur de sept points à la moyenne de province et atteint 69 %. Cet écart s'explique par la forte présence de cadres en région parisienne qui partent à la retraite bien au-delà des 62 ans. 31 % des actifs sont des cadres en Île-de-France, contre 16 % en moyenne pour la province). Par ailleurs, le taux de chômage des cadres est plus faible que celui des autres catégories sociales. Ils sont également moins sujets à des problèmes de santé pouvant amener à une invalidité professionnelle. Enfin, le résultat de l'Île-de-France peut s'expliquer par le fait que les personnes de plus de 60 ans prenant leur retraite partent de la région parisienne, diminuant d'autant les effectifs des 60/65 ans. Le solde migratoire des seniors est déficitaire en Île-de-France : il s'établit à environ -23 000 personnes en 2015. Plus de 70 % des seniors qui quittent l'Île-de-France partent pour une région de l'Ouest ou du sud de la France. En particulier, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et la Bretagne accueillent 38 % des seniors quittant la région. Les départs d'Île-de-France se concentrent autour des âges de départ à la retraite : le déficit migratoire s'accroît autour de 60 ans. L'Île-de-France est la seule région où le taux d'emploi des seniors est supérieur à celui des 15-64 ans. Cette situation inédite est imputable au fait que la région accueille de nombreux étudiants et que l'entrée sur le marché du travail s'effectue après 23 ans en moyenne. Dans les autres régions, le taux d'emploi des seniors est inférieur de 4 à 8 points à celui du reste de la population active.



UN TAUX DE CHÔMAGE INFÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE

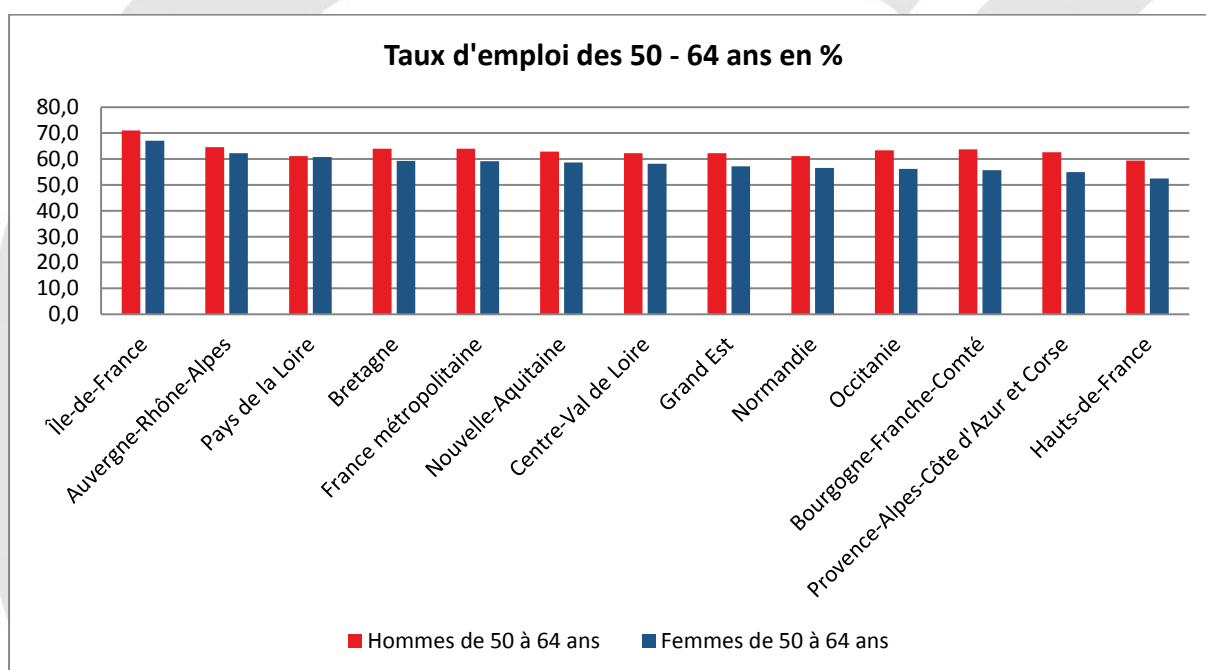
Le taux de chômage des seniors est inférieur de plus de 2 points par rapport à la moyenne nationale. Il est particulièrement faible dans les régions où la situation de l'emploi est favorable quel que soit l'âge. C'est ainsi le cas dans les Pays de la Loire. Mais même dans les régions se caractérisant par des taux de chômage élevés comme dans les Hauts-de-France ou la Normandie, celui des seniors y est plus faible.



DANS TOUTES LES RÉGIONS, TOUS ÂGES CONFONDUS, LE TAUX D'EMPLOI DES FEMMES EST INFÉRIEUR À CELUI DES HOMMES.

Le taux d'emploi des femmes est le plus faible dans les Hauts-de-France qui est une région à tradition industrielle, or les femmes occupent majoritairement des emplois tertiaires. Chez les 50-64 ans, l'écart est de plus de sept points en Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais est inférieur à un point dans les Pays de la Loire.

Le taux d'emploi des hommes de 50 à 64 ans varie peu entre les régions : il est compris entre 59 % et 65 % dans toutes les régions, sauf en Île-de-France (71 %). Les taux d'emploi des femmes de 50 ans ou plus sont un peu plus dispersés. Ce taux d'emploi des femmes de 50 à 64 ans est de 52 % dans les Hauts-de-France et culmine à 62 % en Île-de-France.

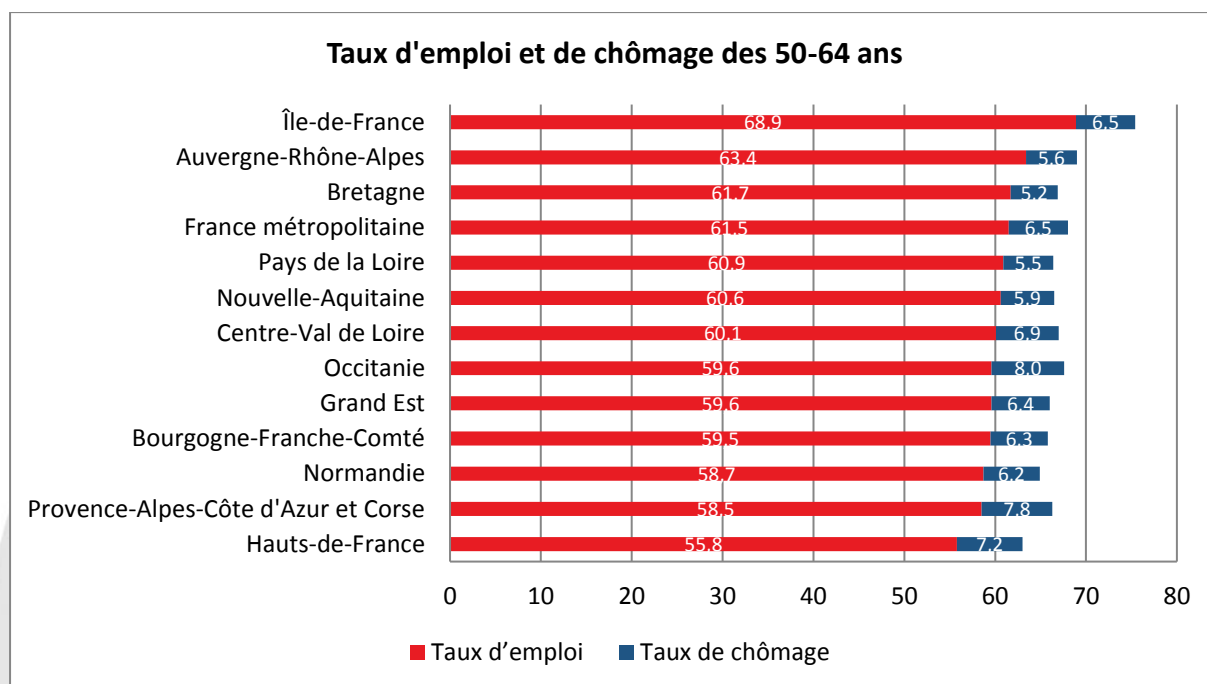


DANS LES RÉGIONS DE L'OUEST, L'ELDORADO DES SENIORS AU TRAVAIL

Dans les régions de l'ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire) et en Auvergne-Rhône-Alpes, le taux d'emploi des 15-64 ans est particulièrement élevé, malgré le fait que ces régions attirent des retraités, ce qui a tendance à réduire le taux d'emploi des seniors. Ce dernier reste cependant supérieur à la moyenne des régions de province grâce à un faible taux de chômage, excepté en Centre-Val de Loire.

Dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Normandie, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté, les taux d'emploi des seniors sont comparables et relativement bas ; ils cachent des situations très différentes. En Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie, les 50-64 ans sont relativement présents sur le marché du travail, mais ils sont plus souvent au chômage. D'ailleurs, dans ces deux régions, tous âges confondus, le taux de chômage est plus élevé que la moyenne métropolitaine. En

Occitanie, contrairement à la majorité des régions, le chômage touche plus particulièrement les femmes de 50 à 64 ans. Pour les régions Normandie, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté, le taux d'emploi plus faible qu'ailleurs résulte d'une moindre participation des seniors au marché du travail. En Normandie et dans le Grand Est, les taux d'emploi sont faibles pour les 15-64 ans, alors qu'en Bourgogne-Franche-Comté ce phénomène est spécifique aux seniors.



LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE

LES LIMITES DES GAINS D'ESPÉRANCE DE VIE

À la naissance, l'espérance de vie est en France pour les femmes de 85,3 ans et de 79,4 ans pour les hommes. De 16 ans en 1950, l'espérance de vie à 60 ans atteint aujourd'hui, 25 ans. Elle est de 23,2 ans pour les hommes en 2018 et de 27,6 ans pour les femmes. La France se situe dans le haut du classement en particulier pour les femmes. Depuis 2014, cette espérance de vie est très stable. En fonction des épidémies de grippe et des canicules, elle peut même reculer d'une année sur l'autre. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette stabilisation. Du fait d'une population plus âgée qu'auparavant, l'amélioration de l'espérance de vie devient de plus en plus difficile. Par ailleurs, pour les générations nées entre la première et la seconde guerre mondiale, une sélection naturelle était intervenue dans leur enfance. Les survivants étaient, de ce fait, plus résistants. Cette sélection jouant moins à des âges plus élevés, les vulnérabilités peuvent être plus fortes. Certains considèrent que la crise de 2008 et la montée des inégalités sociales contribuent à l'enrayement des gains d'espérance de vie. D'autres mettent en avant le développement de mauvais comportements alimentaires, la pollution et l'harmonisation des modes de vie entre femmes et hommes. L'augmentation de l'obésité et le recours à une alimentation industrielle semblent jouer un rôle important comme en témoigne la baisse de l'espérance de vie dans certains États américains.

L'espérance de vie en bonne santé tend depuis dix ans à stagner en France, ce qui n'est pas sans conséquence sur le financement de la dépendance et plus globalement des dépenses de santé. Selon les dernières statistiques Eurostat, portant sur l'année 2016, la France est sous la moyenne européenne. Elle s'élève à 64,1 ans chez les femmes et à 62,7 chez les hommes quand la moyenne en Europe est respectivement de 64,2 et 63,5 ans. Avec la Suède, le meilleur pays européen, l'écart est de près de 10 ans (73,3 ans chez les femmes, 73 chez les hommes), quand bien même l'espérance de vie à la naissance est quasi équivalente dans les deux pays.

L'espérance de vie en bonne santé croise les tables de mortalité et des données issues d'enquêtes sur la santé en population. En France, trois types de questions sont posées pour évaluer l'espérance de vie en bonne santé : l'état de santé perçu (coté d'excellent à très mauvais), l'existence ou non d'une maladie chronique, et la présence ou non d'une limitation des activités habituelles depuis six mois en raison d'un problème de santé. C'est cette dernière question qui est utilisée pour produire l'indicateur comparatif européen, Healthy Life Years.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	RENDEMENTS ET PLAFONDS	COLLECTES NETTES ET ENCOURS
Livret A	0,75 % Plafond 22 950 euros	Janvier 2019 : +4 milliards d'euros Évolution en 2018 : +10,08 milliards d'euros Encours : 287,8 milliards d'euros (avec intérêts capitalisés)
Livret de Développement Durable	0,75 % Plafond 12 000 euros	Janvier 2019 : +730 millions d'euros Évolution en 2018 : +2,62 milliards d'euros Encours : 108,4 milliards d'euros (avec intérêts capitalisés)
Plan d'Épargne-logement	1 % Pour PEL ouverts à compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Janvier 2019 : +341 millions d'euros (avec intérêts capitalisés) Évolution en 2018 : +6,316 milliards d'euros Encours : 276,751 milliards d'euros
Compte Épargne-logement	0,50 % Plafond 15 300 euros	Janvier 2019 : +74 millions d'euros (avec intérêts capitalisés) Évolution en 2018 : -52 millions d'euros Encours : 29 388 milliards d'euros
Livret d'Épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	Janvier 2019 : -187 millions d'euros Évolution en 2018 : -190 millions d'euros Encours 5,746 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,25 % Plafond : 7 700 euros	Janvier 2019 : -13 millions d'euros (avec intérêts capitalisés) Évolution en 2018 : -830 millions d'euros Encours : 43,259 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,26 % (Janvier 2019) Pas de plafond légal	Janvier 2019 : +2,491 milliards d'euros Évolution en 2018 : +12,995 milliards d'euros Encours : 205,989 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (septembre 2018) : 4,569 millions Encours (septembre 2018) : 92,97 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 75 000 euros	Nombre (septembre 2018) : 80 129 Encours (septembre 2018) : 1,32 milliard d'euros
Assurance vie Rendement des fonds euros en 2018 Rendement moyen des UC en 2017	1,6 % (prévisions) 5,0 %	Janvier 2019 : -600 millions d'euros Évolution en 2018 : +22,4 milliards d'euros Encours : 1 700 milliards d'euros
SCPI Rendement moyen 2017	4,40 %	

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations - CDE*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	RÉSULTATS
CAC au 31 décembre 2018	4 730,69
CAC au 28 février 2019	5 240,53
Évolution en février	+6,39 %
Évolution sur un an	-1,93 %
DAXX au 28 décembre 2018	10 558,96
DAXX au 28 février 2019	11 173,10
Évolution en février	+2,07 %
Évolution sur un an	-7,81 %
Footsie au 31 décembre 2018	6 728,13
Footsie au 28 février 2019	7 074,73
Évolution en février	+3,90 %
Évolution sur un an	-2,85 %
Euro Stoxx au 31 décembre 2018	3 173,13
Euro Stoxx au 28 février 2019	3 298,26
Évolution en février	+4,27 %
Évolution sur un an	+4,62 %
Dow Jones au 31 décembre 2018	23,327.46
Dow Jones au 28 février 2019	25 916,00
Évolution en février	+4,77 %
Évolution sur un an	+1,99 %
Nasdaq au 31 décembre 2018	6 635,28
Nasdaq au 31 janvier 2019	7,532.53
Évolution en janvier	+5,13 %
Évolution sur un an	+2,76 %
Nikkei au 28 décembre 2018	20 014,77
Nikkei au 28 février 2019	21 385,16
Évolution en février	+2,94 %
Évolution sur un an	-4,49 %
Parité euro/dollar au 31 décembre 2018	1,1447
Parité euro/dollar au 28 février 2019	1,1370
Évolution en février	-0,31 %
Évolution sur un an	-7,04 %
Once d'or au 31 décembre 2018 en dollars	1 280,690
Once d'or en dollars au 28 février 2019	1 313,100
Évolution en février	+0,79 %
Évolution sur un an	-0,40 %
Pétrole Brent au 31 décembre 2018	53,429
Pétrole de Brent en dollars au 28 février 2019	66,380
Évolution en février	+8,04 %
Évolution sur un an	0,00 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	TAUX
Taux OAT à 10 ans Au 31 décembre 2018 Au 28 février 2019	0,710 % 0,569 %
Taux du Bund à 10 ans Au 31 décembre 2018 Au 28 février 2019	0,246 % 0,184 %
Taux de l'US Bond à 10 ans Au 31 décembre 2018 Au 28 février 2019	2,722 % 2,717 %
Taux de l'Euribor au 28 février 2019 Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	-0,368 % -0,309 % -0,229 % -0,108 %
Crédit immobilier (Taux du marché - Source Empruntis au 28 février 2019) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans 30 ans	,10% 1,35 % 1,60 % 1,85 % 2,55 %
Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : taux effectifs moyens constatés pour le 4^e trimestre 2018 (BdF) Prêts à taux fixe Prêts d'une durée inférieure à 10 ans Prêts d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	2,09 % 2,12 % 2,26 % 1,82 % 2,43 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux de l'usure applicables au 1^{er} trimestre 2019 Prêts à taux fixe Prêts d'une durée inférieure à 10 ans Prêts d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	2,79 % 2,83 % 3,01 % 2,43 % 3,24 %
Prêt à la consommation de moins de 75 000 euros (taux effectifs moyens constatés pour le 4^e trimestre 2018 par la Banque de France) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts découverts de comptes	15,90 % 9,47 % 4,47 % 10,46 %
Prêts à la consommation, taux de l'usure applicables au 1^{er} 2019 Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts de découverts de compte	21,20 % 12,49 % 5,96 % 13,93 %

TABLEAU DE BORD RETRAITE	MONTANT ET ÉVOLUTION	COMMENTAIRES
Pension régime de base	Revalorisation de +0,3 % le 1 ^{er} janvier 2019	Minimum contributif : 636,56 euros par mois au 1 ^{er} janvier 2019 Maximum pension de base : 1 688,50 euros par mois
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,2588 € au 1 ^{er} janvier 2019	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,48031 € au 1 ^{er} janvier 2019	
Indépendants	Valeur du point : 1,187 euro	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 14,45 euros	La valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité et des victimes de guerre est fixée à 14,45 €, rétroactivement au 1 ^{er} avril 2017.
Montant du minimum vieillesse	L'Allocation de solidarité aux personnes âgées, appelée également minimum vieillesse est revalorisée de 35 € en 2019 pour atteindre 868,20 € par mois pour une personne seule. Cette hausse est de 54 € pour les couples, portant le montant de l'allocation à 1347,88 € au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020, le minimum vieillesse doit atteindre pour une personne seule 903 euros par mois.
Allocation veuvage	616,65 euros par mois au 1 ^{er} janvier 2019	Plafond de ressources au 1 ^{er} janvier 2019 : 10 941,48 euros par an
Réversion	<u>Plafond de ressources au 1^{er} janvier 2019 :</u> - 20 862,40 euros par an, pour un veuf ou une veuve célibataire - 33 379,84 euros, par an, pour une personne remariée, pacsée, ou en concubinage <u>Minimum de pension (Si le défunt justifiait de 15 ans (60 trimestres) d'assurance retraite au régime général :</u> 3 444,02 euros par an (soit 287 € par mois) au 1 ^{er} janvier 2019 <u>Majoration par enfant à charge :</u> 97,36 euros au 1 ^{er} janvier 2019	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute (droits directs y compris majoration pour enfants) en 2016		Avec droits dérivés
- Tous régimes confondus - Pour les hommes - Pour les femmes	1 389 euros 1 739 euros 1 065 euros	1 532 euros 17 690 euros 1 322 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, Inspecteur général honoraire des affaires sociales, Président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, Sociologue, Directeur du MSc "Directeur des établissements de santé", Inseec Paris, **François Héran**, Professeur au Collège de France, Ancien Directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le Mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

Slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr



AG2R LA MONDIALE

